

Étude des crédits 2025-2026

Renseignements particuliers

3^e groupe d'opposition

Retraite Québec

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE LA TROISIÈME OPPOSITION

Table des matières

#	QUESTIONS
1.	Nombre de demandes de retraite traitées pour chacune des cinq dernières années, en indiquant : a) le nombre et le pourcentage d'agents qui traitent ces dossiers; b) le nombre d'heures supplémentaires payées à ces agents; c) le délai de traitement.
2.	Nombre de jugements de divorce et de séparation, en fonction du partage ou de la renonciation, traités pour chacune des cinq dernières années. Indiquer : a) le nombre et le pourcentage d'employés qui traitent ces dossiers; b) le nombre d'heures supplémentaires payées à ces employés; c) le délai de traitement.
3.	Évolution depuis cinq ans du nombre de bénéficiaires de la rente d'invalidité, par catégorie d'âge.
4.	Évolution depuis cinq ans du nombre de bénéficiaires de la rente d'invalidité touchés par la pénalité imposée à l'atteinte de l'âge de 65 ans.
5.	Nombre et liste de tous les régimes administrés par Retraite Québec.
6.	Nombre de participants actifs et retraités pour chacun des régimes administrés par Retraite Québec et évolution pour les cinq dernières années.
7.	Taux de capitalisation en pourcentage pour chacun des régimes administrés par Retraite Québec et évolution pour les cinq dernières années.
8.	Nombre de régimes de retraite en voie de terminaison ou de fusion avec un autre régime administrés par Retraite Québec.
9.	Liste des régimes de retraite en voie de terminaison ou de fusion avec un autre régime administrés par Retraite Québec incluant : a) le nombre de participants actifs et retraités pour chacun des régimes ainsi que l'évolution pour les cinq dernières années; b) le taux de capitalisation en pourcentage pour chacun des régimes ainsi que l'évolution pour les cinq dernières années.
10.	Nombre de régimes de retraite dont l'administration des rentes a été confiée à Retraite Québec depuis la faillite de l'employeur.
11.	Liste des régimes de retraite dont l'administration des rentes a été confiée à Retraite Québec depuis la faillite de l'employeur, incluant : a) le nombre de participants actifs et retraités pour chacun des régimes ainsi que l'évolution pour les cinq dernières années; b) le taux de capitalisation en pourcentage pour chacun des régimes ainsi que l'évolution pour les cinq dernières années.
12.	Nombre et types de régimes de retraite administrés par Retraite Québec entre 2013-2014 et 2024-2025. Pour chaque type, indiquer lesquels sont : a) à prestations déterminées; b) à cotisations déterminées; c) interentreprises.
13.	Parmi les régimes complémentaires de retraite, combien sont en déficit à l'heure actuelle et évolution de ces données entre 2013-2014 et 2024-2025. Fournir les prévisions pour 2025-2026.
14.	La somme de l'ensemble de ces déficits, par année, par régime de retraite.
15.	Parmi les régimes complémentaires de retraite, combien ont des surplus à l'heure actuelle et évolution de ces données entre 2013-2014 et 2024-2025. Fournir les prévisions pour 2025-2026.
16.	La somme de l'ensemble de ces surplus, par année, par régime.
17.	Parmi les régimes complémentaires de retraite <u>du secteur municipal</u> , combien sont en déficit à l'heure actuelle et évolution de ces données entre 2013-2014 et 2024-2025. Fournir les prévisions pour 2025-2026.
18.	La somme de l'ensemble de ces déficits, par année, par régime de retraite.

#	QUESTIONS
19.	Parmi les régimes complémentaires de retraite <u>du secteur municipal</u> , combien ont des surplus à l'heure actuelle et évolution de ces données entre 2017-2018 et 2024-2025. Fournir les prévisions pour 2025-2026.
20.	La somme de l'ensemble de ces surplus, par année, par régime.
21.	Parmi les régimes complémentaires de retraite <u>du secteur universitaire</u> , combien sont en déficit à l'heure actuelle et évolution de ces données entre 2013-2014 et 2024-2025. Fournir les prévisions pour 2025-2026.
22.	La somme de l'ensemble de ces déficits, par année, par régime de retraite.
23.	Parmi les régimes complémentaires de retraite <u>du secteur universitaire</u> , combien ont des surplus à l'heure actuelle et évolution de ces données entre 2013-2014 et 2024-2025. Fournir les prévisions pour 2025-2026.
24.	La somme de l'ensemble de ces surplus, par année, par régime.
25.	Parmi les régimes complémentaires de retraite <u>du secteur privé</u> , combien sont en déficit à l'heure actuelle et évolution de ces données entre 2013-2014 et 2024-2025. Fournir les prévisions pour 2025-2026.
26.	La somme de l'ensemble de ces déficits, par année, par régime de retraite.
27.	Parmi les régimes complémentaires de retraite <u>du secteur privé</u> , combien ont des surplus à l'heure actuelle et évolution de ces données entre 2013-2014 et 2024-2025. Fournir les prévisions pour 2025-2026.
28.	La somme de l'ensemble de ces surplus, par année, par régime de retraite.
29.	Bilan des actions entreprises par Retraite Québec depuis l'adoption de la <i>Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal</i> .
30.	Publications, documents et avis produits par Retraite Québec en relation avec l'adoption de la <i>Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal</i> .
31.	Coûts reliés à la mise en vigueur de la <i>Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal</i> .
32.	Heures supplémentaires reliées à la mise en vigueur de la <i>Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal</i> .
33.	Depuis décembre 2014, par année, le nombre de dossiers et de demandes liés à la <i>Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal</i> .
34.	Dans le cadre de la <i>Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal</i> , le nombre et une liste des régimes s'étant prévalu d'un report de négociations prévu à l'article 26.
35.	Dans le cadre de la <i>Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal</i> , le nombre et une liste des modifications au régime transmises à Retraite Québec (anciennement la Régie des rentes du Québec).
36.	Dans le cadre de la <i>Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal</i> , une liste des demandes d'arbitrage.
37.	Dans le cadre de la <i>Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal</i> , une liste des régimes en défaut de production du rapport visé au deuxième alinéa de l'article 4, à l'article 16 ou à l'article 26.
38.	Dans le cadre de la <i>Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal</i> , copie de l'ensemble des directives techniques émises par Retraite Québec.
39.	Dans le cadre de la <i>Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal</i> , et selon les dernières évaluations actuarielles transmises à Retraite Québec, le montant des déficits imputables aux retraités et celui imputable aux participants actifs. Fournir une ventilation par municipalité et par régime.
40.	Dans le cadre de la <i>Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal</i> , le nombre de régimes ayant fait une demande afin que les déficits soient répartis entre les catégories définies dans ce régime de la manière déjà convenue entre les participants actifs et l'organisme.
41.	Copie des travaux, études, analyses et recherches réalisés depuis le 7 avril 2014 en lien avec des modifications possibles aux régimes de retraite administrés par Retraite Québec (anciennement la Régie des rentes du Québec), notamment en ce qui concerne le partage des coûts et l'augmentation de l'âge de départ à la retraite.
42.	Bilan des actions entreprises par Retraite Québec (anciennement la Régie des rentes du Québec) depuis l'adoption de la <i>Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal</i> .
43.	Publications, documents et avis produits par Retraite Québec (anciennement la Régie des rentes du Québec) en relation avec l'adoption de la <i>Loi modifiant la Loi sur les régimes</i>

#	QUESTIONS
	<i>complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57).</i>
44.	Coûts reliés à la mise en vigueur de la <i>Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57).</i>
45.	Nombre de dossiers et de demandes liés à la <i>Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57).</i>
46.	Dans le cadre de la <i>Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57)</i> , le nombre de modifications au régime transmises à Retraite Québec.
47.	Dans le cadre de la <i>Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57)</i> , le nombre et une liste des demandes d'arbitrage.
48.	Dans le cadre de la <i>Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57)</i> , le nombre et une liste des régimes en défaut de production du rapport actuariel.
49.	Dans le cadre de la <i>Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57)</i> , copie de l'ensemble des directives techniques émises par Retraite Québec.
50.	Dans le cadre de la <i>Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57)</i> , et selon les dernières évaluations actuarielles transmises à Retraite Québec, le montant des déficits imputables aux retraités et celui imputable aux participants actifs. Fournir une ventilation par régime.
51.	Bilan des actions entreprises par Retraite Québec depuis le dépôt de la <i>Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire et modifiant diverses dispositions législatives.</i>
52.	Publications, documents et avis produits par Retraite Québec en relation avec le dépôt de la <i>Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire et modifiant diverses dispositions législatives.</i>
53.	Coûts reliés et heures supplémentaires effectuées pour la préparation de la <i>Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire et modifiant diverses dispositions législatives.</i>
54.	Nombre d'erreurs de traitement de dossiers depuis les 5 dernières années : a) nombre et pourcentage d'agents qui traitent ces dossiers; b) délai; c) nombre de remboursements demandés associés à ces erreurs; d) montant moyen du remboursement demandé; e) montant total lié aux demandes de remboursement; f) nombre d'années, en moyenne, entre les erreurs et les demandes de remboursement.
55.	Ventilation détaillée des compressions demandées par le Conseil du trésor en 2019-2020 et en 2024-2025. Fournir les prévisions pour 2025-2026.
56.	Liste des bureaux régionaux et l'effectif rattaché, par catégorie d'emplois, à chacun de ces bureaux. Présenter l'évolution depuis 5 ans et fournir les prévisions pour 2025-2026.
57.	Depuis cinq ans, par année financière, indiquer le nombre d'employés, par catégorie d'emplois, par région.
58.	Copie des travaux, études, analyses et recherches réalisés depuis 5 ans par ou pour Retraite Québec concernant les régimes de prestations cibles.
59.	Copie des travaux, études, analyses et recherches réalisés depuis 5 ans par ou pour Retraite Québec (anciennement la Régie des rentes du Québec) concernant ses activités de surveillance des régimes complémentaires de retraite.
60.	Indiquer les sommes dépensées depuis 5 ans, par année financière, par Retraite Québec (anciennement la Régie des rentes du Québec) pour l'informatique et les technologies de l'information. Précisez s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels et de projet lié (interne, externe ou du CSPQ).
61.	État de situation concernant le dépôt du règlement d'application de la <i>Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et d'autres dispositions législatives en vue d'atténuer les effets de la crise financière à l'égard de régimes visés par cette loi.</i>
62.	Pour les demandes de retraite par Internet et le programme SimulRetraite, indiquer, par mois, le nombre de codes d'accès personnel (CAP) demandés, le nombre de CAP accordés et le délai moyen pour leur obtention.
63.	Pour le service clicSÉCUR, indiquer, par mois, le nombre de demandes d'authentification.

#	QUESTIONS
64.	Bilan des actions réalisées relativement à la consultation publique sur le Régime de rentes du Québec et à la préparation d'un projet de loi. Échéancier, nombre et date de rencontres, personnes consultées, documents et études produits, etc.
65.	Sommes dépensées relativement à la consultation publique sur le Régime de rentes du Québec.
66.	Ventilation complète des renseignements fournis par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Régime de rentes du Québec, incluant les rendements, les proportions investies dans chaque catégorie d'actif financier et les changements à la politique de placement pour 2023 et 2024.
67.	Nombre de demandes traitées pour chacune des cinq dernières années concernant le Crédit remboursable pour le Soutien aux enfants. Indiquer : a) le nombre et le pourcentage d'agents qui traitent ces dossiers; b) le nombre d'heures supplémentaires payées à ces agents; c) le délai.
68.	Rendement du fonds du Régime de rentes du Québec depuis les dix dernières années.
69.	Copie des travaux, études, analyses et recherches en lien avec la fusion de la CARRA avec la Régie des rentes.
70.	Coûts associés à la fusion de la CARRA et de la Régie des rentes.
71.	Impact de la mise en place de Retraite Québec sur le niveau d'effectifs ministériels, exprimé en ETC, en nombre d'employés, ventilé par type d'emploi.
72.	Préciser l'impact de la mise en place de Retraite Québec sur le nombre de postes créés, abolis et transférés, départs à la retraite, fins de postes, mises en disponibilité, nominations.
73.	Nombre et montant des primes de départ versées en lien avec la mise en place de Retraite Québec.
74.	Ventilation du budget de fonctionnement de Retraite Québec.
75.	Ventilation des dépenses allouées à la rémunération par Retraite Québec.
76.	Ventilation des économies réalisées depuis la mise en place de Retraite Québec.
77.	Ventilation, par année et par catégorie de dépenses, des frais d'administration concernant les dépenses de fonctionnement de Retraite Québec, de la Régie des rentes et de la CARRA depuis 3 ans.
78.	Liste de tous les comités interministériels dont fait partie Retraite Québec. Pour chaque comité présidé par Retraite Québec, préciser le mandat, le nom des membres, le budget et les résultats.
79.	Liste des employés et des membres des conseils d'administration relevant de Retraite Québec, en indiquant leur poste et leur rémunération.
80.	Liste des personnes, et copie de leur <i>curriculum vitae</i> , qui ont été nommées ou qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant : a) le nom; b) le titre; c) la date de début et de fin de leur mandat; d) la rémunération; e) les frais de déplacement, de voyage, de repas et de représentation.
81.	Coûts associés à la mise en place de Retraite Québec, notamment : a) la formation; b) la publicité; c) le changement de nom, de logo, de papeterie, de signalétique; d) l'embauche de personnes-ressources pour accompagner les organismes dans la gestion du changement; e) les baux résiliés et locaux vacants; f) achat de matériel; g) tout autre coût de transition.
82.	Concernant le bureau de la présidence : a) nombre de rencontres, de repas ou de réunions et les frais afférents; b) liste des personnes rencontrées en précisant le but de la rencontre; c) frais de déplacement, de voyage, de repas et de représentation; d) liste des participations à des colloques, à des congrès et liste des participants, incluant les coûts afférents.
83.	Depuis dix ans, présenter l'évolution annuelle du nombre de plaintes concernant les régimes de retraite du secteur public (anciennement administrés par la CARRA), et spécifier leur cause principale.

#	QUESTIONS
84.	<p>Nombre de demandes de retraite traitées pour chacune des trois dernières années, par mois, en indiquant :</p> <p>a) le nombre et le pourcentage d'agents qui traitent ces dossiers;</p> <p>b) le nombre d'heures supplémentaires payées à ces agents et le montant total alloué au paiement de ces heures supplémentaires;</p> <p>c) le délai.</p>
85.	<p>Nombre de demandes de retraite reçues pour chacune des trois dernières années, par mois, par catégorie d'emplois et par ministère.</p>
86.	<p>Nombre de demandes de retraite reçues pour chacune des trois dernières années, par mois, par catégorie d'emplois et par réseau.</p>
87.	<p>Nombre de demandes de retraite reçues pour chacune des trois dernières années, par mois, par régime.</p>
88.	<p>Liste de tous les régimes publics administrés par Retraite Québec (anciennement par la CARRA). Inclure :</p> <p>a) le nombre de participants actifs et retraités pour chacun des régimes, présenter l'évolution pour les cinq dernières années;</p> <p>b) l'actif constitué, les obligations actuarielles, le surplus ou déficit, et le taux de capitalisation en pourcentage pour chacun des régimes; présenter l'évolution pour les cinq dernières années. Distinguer la capitalisation de la partie financée par les employés de celle l'étant par l'employeur.</p>
89.	<p>Parmi les régimes de retraite publics administrés par Retraite Québec (anciennement par la CARRA), combien sont en déficit à l'heure actuelle? Montrer l'évolution de ces données depuis cinq ans, et fournir les prévisions pour 2025-2026.</p>
90.	<p>La somme de l'ensemble de ces déficits, par année, par régime de retraite.</p>
91.	<p>Parmi les régimes de retraite publics administrés par Retraite Québec (anciennement par la CARRA), combien ont des surplus à l'heure actuelle? Montrer l'évolution de ces données depuis cinq ans, et fournir les prévisions pour 2025-2026.</p>
92.	<p>La somme de l'ensemble de ces surplus, par année, par régime.</p>
93.	<p>Copie des travaux, études, analyses et recherches réalisés en lien avec des modifications possibles aux régimes de retraite publics, notamment sur le plan du partage des coûts et de l'augmentation de l'âge de départ à la retraite. Coûts de ces travaux, études et analyses.</p>
94.	<p>Copie des travaux, études, analyses et recherches en lien avec la publication d'un plan stratégique. Fournir la liste et les dates des rencontres tenues. Coûts pour ces travaux, études et analyses.</p>
95.	<p>Échéancier pour la présentation d'un plan stratégique.</p>
96.	<p>Copie des travaux, études, analyses et recherches en lien avec les problèmes de double rémunération pour l'ensemble de la fonction publique.</p>
97.	<p>Nombre de cas répertoriés liés au phénomène de la double rémunération. Ventiler par ministère ou organisme.</p>
98.	<p>Nombre de saisies et de réductions de rente effectuées par Retraite Québec (anciennement la CARRA) depuis dix ans.</p>
99.	<p>Nombre d'erreurs de traitement de dossiers depuis dix ans, indiquer :</p> <p>a) le nombre et le pourcentage d'agents qui traitent ces dossiers;</p> <p>b) le délai;</p> <p>c) le nombre de remboursements demandés associés à ces erreurs;</p> <p>d) le montant moyen du remboursement demandé;</p> <p>e) le montant total lié aux demandes de remboursement;</p> <p>f) le nombre d'années, en moyenne, entre les erreurs et les demandes de remboursement.</p>
100.	<p>Liste des projets informatiques depuis dix ans :</p> <p>a) présenter l'évolution des coûts pour chacun des dossiers;</p> <p>b) indiquer le nombre de consultants externes et les coûts associés;</p> <p>c) indiquer la somme dépensée depuis dix ans, par année financière (et fournir les prévisions pour 2025-2026), pour l'informatique et les technologies de l'information;</p> <p>d) préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).</p>
101.	<p>Depuis dix ans, par année financière, le nombre de contrats donnés à l'externe (informatique, relations publiques, communications, études, analyses ou autres). Fournir :</p> <p>a) la nature ou l'objet du contrat;</p> <p>b) la méthode d'octroi du contrat (gré à gré, appel d'offres ou autre);</p>

#	QUESTIONS
	c) copie du contrat; d) copie du résultat; e) le coût du contrat.
102.	<p>En ce qui concerne la détection des erreurs administratives à Retraite Québec, l'organisme reconnaît la date du 3 novembre 2015, date de dépôt du projet de loi 73, comme étant valide pour appliquer le règlement relativement à la détection des erreurs « identifiées ou reçues ». R-10, r. 2 – (<i>Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics</i>) :</p> a) indiquer le nombre de cas <u>identifiés</u> par Retraite Québec depuis le 3 novembre 2015 où l'erreur administrative est ultérieure au 3 novembre 2015, et le montant demandé relativement à ces erreurs; b) indiquer le nombre de dossiers traités, en attente, en appel, etc.; c) indiquer le nombre de cas <u>identifiés</u> par Retraite Québec depuis le 3 novembre 2015 où l'erreur administrative est antérieure au 3 novembre 2015 et le montant demandé relativement à ces erreurs; d) indiquer le nombre de dossiers traités, en attente, en appel, etc.; e) indiquer le nombre de cas <u>reçus</u> par Retraite Québec depuis le 3 novembre 2015 où l'erreur administrative est ultérieure au 3 novembre 2015 et le montant demandé relativement à ces erreurs; f) indiquer le nombre de dossiers traités, en attente, en appel, etc.; g) indiquer le nombre de cas <u>reçus</u> par Retraite Québec depuis le 3 novembre 2015 où l'erreur administrative est antérieure au 3 novembre 2015 et le montant demandé relativement à ces erreurs; h) indiquer le nombre de dossiers traités, en attente, en appel, etc.
103.	<p>État de situation quant à la mesure « Soutien aux enfants handicapés nécessitant des soins exceptionnels », incluant les éléments suivants :</p> a) nombre d'enfants admis; b) nombre d'enfants refusés; c) total des sommes versées.

TITRE 1 : Nombre de demandes de retraite traitées pour chacune des cinq dernières années, en indiquant :

- a) le nombre et pourcentage d'agents qui traitent ces dossiers;**
- b) le nombre d'heures supplémentaires payées à ces agents;**
- c) le délai de traitement.**

Régime de rentes du Québec

		2024
	Nombre de demandes de rente de retraite traitées	100 259
	Pourcentage des demandes de rente de retraite qui sont automatisées (ne nécessitant pas l'intervention d'un agent)	55,6 %
A	Nombre total d'agents qui ont traité la rente de retraite	30 agents
A	Pourcentage d'agents qui ont traité la rente de retraite sur l'ensemble des agents de rentes (inclut la rente d'invalidité, de survie et le suivi des rentes)	27 %
B	Heures supplémentaires payées aux agents qui ont traité la rente de retraite (et montant)	0 h (0 \$)
C	Délai de traitement moyen	13,4 jours

Régimes de retraite du secteur public

		2024
	Nombre de demandes de rente de retraite traitées	24 045
A	Nombre d'agents qui ont traité la rente de retraite	41 agents
B	Heures supplémentaires payées aux agents qui ont traité la rente de retraite (et montant)	46 h (2 713 \$)
C	Délai de traitement moyen	40 jours

TITRE 2 : Nombre de jugements de divorce et de séparation, en fonction du partage ou de la renonciation, traités pour chacune des cinq dernières années. Indiquer :

- a) le nombre et pourcentage d'employés qui traitent ces dossiers;**
- b) le nombre d'heures supplémentaires payées à ces employés;**
- c) le délai de traitement.**

Régime de rentes du Québec (RRQ)

	2024
Nombre de dossiers traités de partage des gains entre ex-conjoints mariés ou unis civilement	7 867 dossiers
Nombre de partages	3 182
Nombre de renonciations	4 504
Nombre de demandes refusées	181
Nombre de dossiers traités de partage des gains entre ex-conjoints de fait	71 dossiers
Nombre de partages effectués	29
Nombre de demandes refusées	42
Délai de traitement moyen ⁽¹⁾	
Partages	17 jours
Renonciations ⁽²⁾	80 jours

Note 1 : Les délais de traitement moyens ne concernent que les demandes reçues directement à Retraite Québec, ce qui exclut les jugements en provenance du Régime de pensions du Canada. Le temps de transfert des jugements est hors du contrôle de Retraite Québec et peut, par exemple, prendre jusqu'à 200 jours.

Note 2 : On donne une priorité de traitement aux dossiers de partage, car le partage a un effet sur le registre des gains des clients et sur leurs prestations. Conséquemment, comme la renonciation n'a pas d'effet sur le registre des gains, le délai de traitement est plus long.

	2024
a. Nombre d'agents qui ont traité les jugements de divorce et de séparation	9 agents
Préparation des dossiers	1 agent de bureau 2 agents de rentes
Analyse des jugements	4 agents de rentes 2 techniciens
a. Pourcentage d'agents qui ont traité les jugements de divorce et de séparation sur l'ensemble des agents qui ont travaillé à la tenue du registre des cotisants	100 %
b. Total des heures supplémentaires payées aux agents qui ont traité les jugements de divorce et de séparation	42,5 heures

TITRE 2 : Nombre de jugements de divorce et de séparation, en fonction du partage ou de la renonciation, traités pour chacune des cinq dernières années. Indiquer :

a) le nombre et pourcentage d'employés qui traitent ces dossiers;
b) le nombre d'heures supplémentaires payées à ces employés;
c) le délai de traitement.

Régimes de retraite du secteur public (RRSP)

	2024
Nombre total de demandes de relevé des droits traitées	1 451 dossiers
• Nombre de relevés des droits produits	1 156
• Nombre de demandes de relevé des droits refusées	295
Nombre total de demandes d'acquiescement traitées	241 dossiers
• Nombre d'acquiescements effectués	207
• Nombre de demandes d'acquiescement refusées	34
Délais de traitement moyens ⁽¹⁾	
Relevé des droits :	27 jours
Acquiescement :	79 jours
Note 1 : Selon les dispositions des régimes (règlements), le relevé des droits doit être produit dans un délai de 90 jours et l'acquiescement des sommes dans un délai de 120 jours.	

	2024
Nombre de techniciens qui ont traité les demandes de relevé des droits et d'acquiescement ⁽²⁾	6 techniciens
Note 2 : Les techniciens traitent les demandes de relevé des droits et d'acquiescement en effectuant le processus en totalité, de l'analyse des divers documents reçus et des jugements jusqu'à l'émission des extraits aux clients en produisant tous les calculs requis.	
Total des heures supplémentaires payées aux techniciens pour le traitement des dossiers en 2024 : 13,92 heures.	

TITRE 3 : Évolution depuis cinq ans du nombre de bénéficiaires de la rente d'invalidité, par catégorie d'âge.

	Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2024
Moins de 35 ans	855
35 à 39 ans	1 128
40 à 44 ans	2 496
45 à 49 ans	4 177
50 à 54 ans	6 326
55 à 59 ans	11 705
60 à 64 ans	23 049
Total	49 676

TITRE 4 : Évolution depuis cinq ans du nombre de bénéficiaires de la rente d'invalidité touchés par la pénalité imposée à l'atteinte de l'âge de 65 ans.

Un changement législatif a annulé cette pénalité. Cette question n'est donc plus pertinente.

Le 29 novembre 2024, la *Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 12 mars 2024 et modifiant d'autres dispositions* (ancien projet de loi n° 80) a été adoptée et a éliminé la réduction de la rente de retraite à partir de 65 ans pour les personnes invalides.

- Depuis le 1^{er} janvier 2025, les personnes de 65 ans ou plus ayant reçu ou étant admissibles à une rente d'invalidité entre 60 et 65 ans ont droit à 100 % de leur rente de retraite.

- TITRES 5 à 7 :**
- 5. Liste de tous les régimes administrés par Retraite Québec.**
 - 6. Nombre de participants actifs et retraités pour chacun des régimes, et évolution pour les cinq dernières années.**
 - 7. Taux de capitalisation en pourcentage pour chacun des régimes et évolution pour les cinq dernières années.**

La liste de tous les régimes surveillés par Retraite Québec, le nombre de participants actifs et retraités pour chacun des régimes, et l'évolution pour les cinq dernières années, sont des renseignements visés par les restrictions de l'article 23 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, c'est-à-dire qu'il s'agit de renseignements fournis par des tiers et habituellement traités par ces tiers de façon confidentielle. **En conséquence, Retraite Québec ne peut les communiquer.**

TITRE 8 : Nombre de régimes de retraite en voie de terminaison ou de fusion avec un autre régime administré par Retraite Québec.

État de situation

Dans les régimes surveillés par Retraite Québec au 31 décembre 2024, il y a 53 régimes en voie de terminaison ou de fusion.

De ce nombre, il y a 7 régimes en voie de fusion :

- 5 régimes sont en fusion avec un régime sous la législation du Québec;
- 1 régime est en fusion avec un régime sous la législation fédérale;
- 1 régime est en fusion avec un régime sous la législation de l'Ontario.

Voici le détail des régimes en voie de fusion ou de terminaison :

	Nombre de régimes visés	Nombre de participants visés⁽¹⁾
Régime en voie de fusion		
Prestations déterminées⁽²⁾	4	1 405
Cotisation déterminée	3	764
Régime en voie de terminaison		
Prestations déterminées⁽²⁾	30	3 640
Cotisation déterminée	16	2 913
Total	53	8 722

⁽¹⁾ Participants actifs, non actifs et bénéficiaires au Québec et hors Québec

⁽²⁾ Peut inclure un volet à cotisation déterminée

TITRE 9 : Liste des régimes de retraite en voie de terminaison ou de fusion avec un autre régime administré par Retraite Québec incluant :

- a) le nombre de participants actifs et retraités pour chacun des régimes ainsi que l'évolution pour les cinq dernières années;**
- b) le taux de capitalisation en pourcentage pour chacun des régimes ainsi que l'évolution pour les cinq dernières années.**

La liste de tous les régimes surveillés par Retraite Québec, le nombre de participants actifs et retraités pour chacun des régimes, et l'évolution pour les cinq dernières années, sont des renseignements visés par les restrictions de l'article 23 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, c'est-à-dire qu'il s'agit de renseignements fournis par des tiers et habituellement traités par ces tiers de façon confidentielle. **En conséquence, Retraite Québec ne peut les communiquer dans l'état actuel des choses.**

- TITRES 10-11 :**
- 10. Nombre de régimes de retraite dont l'administration des rentes a été confiée à Retraite Québec depuis la faillite de l'employeur.**
- 11. Liste des régimes de retraite dont l'administration des rentes a été confiée à Retraite Québec depuis la faillite de l'employeur incluant :**
- a) le nombre de participants actifs et retraités pour chacun des régimes ainsi que l'évolution pour les cinq dernières années;
- b) le taux de capitalisation en pourcentage pour chacun des régimes ainsi que l'évolution pour les cinq dernières années.

Nom du régime	Nb. de retraités au 2024-12-31	Taux de solvabilité : (Les régimes avec des mesures d'allégement ont un déficit lors de la prise en charge – en grisé)
		2024-12-31 estimation
Régime de retraite des employés d'usine de Signature Aluminum Canada inc., Sainte-Thérèse, Québec	0	-
Régime de retraite des salariés de Papiers Fraser inc., Pâtes Thurso	0	-
Régime de retraite des syndiqués de Papiers Fraser inc., Pâtes Thurso	0	-
Régime de rentes des employés salariés et horaires d'Outil et Matrice Harrington inc.	0	-
Régime de retraite pour les employés salariés non syndiqués de Aleris Aluminium Canada S.E.C.	0	-
Régime de retraite pour les employés à l'heure de Aleris Aluminium Canada S.E.C.	0	-
Régime de retraite pour les membres du syndicat des employés de bureau de Aleris Aluminium Canada S.E.C.	0	-
Régime de retraite No 1 de Lab Chrysotile	0	
Régime de retraite No 3 de Lab Chrysotile	0	
Régime de retraite des salariés non syndiqués de Lab Chrysotile	0	
Régime de retraite des cadres de Lab Chrysotile	0	-
Régime de retraite pour le groupe des retraités de Produits forestiers Résolu transféré à la Régie des rentes du Québec en 2013	0	-
Régime de retraite pour le groupe des retraités de Produits forestiers Résolu transféré à la Régie des rentes du Québec en 2014	0	-
Régime de retraite pour le groupe des retraités de Produits forestiers Résolu transféré à la Régie des rentes du Québec en 2015	0	-

- TITRES 10-11 :**
- 10. Nombre de régimes de retraite dont l'administration des rentes a été confiée à Retraite Québec depuis la faillite de l'employeur.**
 - 11. Liste des régimes de retraite dont l'administration des rentes a été confiée à Retraite Québec depuis la faillite de l'employeur incluant :**
 - a) le nombre de participants actifs et retraités pour chacun des régimes ainsi que l'évolution pour les cinq dernières années;**
 - b) le taux de capitalisation en pourcentage pour chacun des régimes ainsi que l'évolution pour les cinq dernières années.**

Nom du régime	Nb. de retraités au 2024-12-31	Taux de solvabilité : (Les régimes avec des mesures d'allégement ont un déficit lors de la prise en charge – en grisé)
		2024-12-31 estimation
Régime de retraite pour le groupe des retraités de Produits forestiers Résolu transféré à Retraite Québec en 2016	0	-
Régime de retraite pour le groupe des retraités de Produits forestiers Résolu transféré à Retraite Québec en 2017	0	-
Régime complémentaire de retraite des employés syndiqués de bureau de F.F. Soucy (PWB)	0	
Régime complémentaire de retraite des employés syndiqués d'usine de F.F. Soucy (PWB)	0	
Régime complémentaire de retraite du personnel non syndiqué de F.F. Soucy (PWB)	0	
Régime de retraite des employés non syndiqués de PML (PWB)	0	
Régime de retraite des employés syndiqués de PML (PWB)	0	
Régime de retraite des employés syndiqués de Stadacona (PWB)	0	
Régime de retraite des employés non syndiqués de Stadacona (PWB)	0	
Régime de rentes pour les employés non syndiqués de Silicium Bécancour inc.	0	
Régime de rentes pour les employés syndiqués de Silicium Bécancour inc.	0	
Pension Plan for the Non-Bargaining Salaried Employees of Trailmobile Parts & Service Canada Ltd (Plan B-1)	0	-
Pension Plan for Certain Hourly-Paid and Salaried Employees of Trailmobile Parts & Service Canada Ltd (Plan B-2)	0	-
Caisse de retraite des Industries de la Mode du Québec, U.I.O.V.D.	0	

- TITRES 10-11 :**
- 10. Nombre de régimes de retraite dont l'administration des rentes a été confiée à Retraite Québec depuis la faillite de l'employeur.**
 - 11. Liste des régimes de retraite dont l'administration des rentes a été confiée à Retraite Québec depuis la faillite de l'employeur incluant :**
 - a) le nombre de participants actifs et retraités pour chacun des régimes ainsi que l'évolution pour les cinq dernières années;**
 - b) le taux de capitalisation en pourcentage pour chacun des régimes ainsi que l'évolution pour les cinq dernières années.**

Nom du régime	Nb. De retraités au 2024-12-31	Taux de solvabilité : (Les régimes avec des mesures d'allégement ont un déficit lors de la prise en charge – en grisé)
		2024-12-31 estimation
Régime de retraite pour les employés non syndiqués de Bennett Fleet inc. et ses compagnies participantes	0	
Pension Plan for the Salaried Personnel of Union of Canada Life Insurance Company	0	-
Pension Plan for the Salaried Employees of Signature Aluminum Canada Inc.	0	-
Nortel Networks Negotiated Pension Plan	0	-
Mabe Canada Inc. Pension Plan No. 1	0	-
Nortel Networks Managerial Pension Plan	0	-
Mines Wabush – Salariés	0	-
Mines Wabush – Syndiqués	0	-
Le Soleil	161	102,8 %
Le Nouvelliste, La Tribune, La Voix de l'Est, Le Droit	86	104,9 %
Le Quotidien, Le Progrès du Saguenay	17	101,0 %
Non-syndiqués des quotidiens régionaux du Groupe Capitales Médias	62	102,8 %
Meuble Idéal	17	101,9 %
AFI	9	96,4 %
TOTAL	352	

- TITRES 10-11 :**
- 10. Nombre de régimes de retraite dont l'administration des rentes a été confiée à Retraite Québec depuis la faillite de l'employeur.**
 - 11. Liste des régimes de retraite dont l'administration des rentes a été confiée à Retraite Québec depuis la faillite de l'employeur incluant :**
 - a) le nombre de participants actifs et retraités pour chacun des régimes ainsi que l'évolution pour les cinq dernières années;**
 - b) le taux de capitalisation en pourcentage pour chacun des régimes ainsi que l'évolution pour les cinq dernières années.**

⁽¹⁾ Dans tous les cas, la rente est versée par un assureur à la fin de l'administration par Retraite Québec.

Pour l'ensemble des régimes dont l'administration s'est terminée avec le paiement des rentes à 100 %, le gouvernement a dû déboursé des sommes pour garantir en totalité les rentes promises aux retraités. Jusqu'à maintenant, les déboursés totaux ont été de 29,7 M\$ et il n'existe pas de dette potentielle au 31 décembre 2024, car les régimes Nortel ont été acquittés au 25 juin 2024 avec un ratio de solvabilité supérieur à 100 %. Le versement d'une somme par le gouvernement survient, la plupart du temps, pour des régimes qui contenaient un déficit initial en raison des mesures d'allégement offertes aux employeurs avant la fermeture de leur régime (régimes identifiés en gris).

Pour les autres régimes dont l'administration s'est terminée avec des rentes plus élevées que 100 %, aucun déboursé du gouvernement n'a été requis et l'augmentation des rentes a été possible grâce aux surplus dégagés pendant l'administration de Retraite Québec.

TITRE 12 : Nombre et types de régimes de retraite administrés par Retraite Québec entre 2013-2014 et 2023-2024. Pour chaque type, indiquer lesquels sont :

- a) à prestations déterminées;**
- b) à cotisations déterminées;**
- c) interentreprises.**

Les statistiques de cette fiche concernent les régimes de retraite sous la surveillance de Retraite Québec au 31 décembre 2024. **À noter que Retraite Québec ne fait pas l'administration de ces régimes; elle les surveille.** Ce tableau regroupe les régimes actifs, en voie d'enregistrement, de transfert dans une autre législation, de terminaison, d'annulation et de fusion à un autre régime de retraite.

Régimes de retraite sous la surveillance de Retraite Québec

Au 31 décembre	Ensemble des régimes	Régimes à prestations déterminées ¹	Régimes à cotisation déterminée ¹	Régimes inter-entreprises ²	Régimes de retraite simplifiés	Régimes volontaires d'épargne-retraite
2024	826	462	146	199	10	9

⁽¹⁾ Excluant les régimes interentreprises.

⁽²⁾ Régimes ayant plus d'un employeur partie au régime. Inclus les 8 régimes interentreprises à cotisations négociées, visés par la *Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite relativement au financement et à la restructuration de certains régimes de retraite interentreprises* adoptée le 2 avril 2015.

TITRES 13 à 16 : Évolution de la situation financière des régimes complémentaires de retraite entre 2013-2014 et 2023-2024, les prévisions pour 2024-2025, le nombre de régimes qui sont en déficit ou en surplus et les sommes impliquées.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

TITRES 17 à 20 : Évolution de la situation financière des régimes complémentaires de retraite pour le secteur municipal entre 2013-2014 et 2023-2024, les prévisions 2024-2025, le nombre de régimes qui sont en déficit ou en surplus et les sommes impliquées.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

TITRES 21 à 24 : Évolution de la situation financière des régimes complémentaires de retraite pour le secteur universitaire, entre 2013-2014 et 2023-2024, les prévisions 2024-2025, le nombre de régimes qui sont en déficit ou en surplus et les sommes impliquées.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

**TITRES 25-26-
27-28 :**

Évolution de la situation financière des régimes complémentaires de retraite du secteur privé entre 2013-2014 et 2023-2024, les prévisions pour 2024-2025, le nombre de régimes qui sont en déficit ou en surplus et les sommes impliquées.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

TITRE 29 : Bilan des actions entreprises par Retraite Québec depuis l'adoption de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal.

Contexte

La *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (la Loi) est entrée en vigueur le 5 décembre 2014.

Elle prévoit la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal afin d'en assainir la santé financière et d'en assurer la pérennité.

Plusieurs dispositions de la Loi sont sous la responsabilité du ministère du Travail comme la négociation, la conciliation et l'arbitrage. Les autres dispositions de cette Loi sont sous la responsabilité de Retraite Québec, qui relève du ministère des Finances. Retraite Québec échange régulièrement de l'information avec le ministère du Travail pour suivre l'avancement des négociations dans les régimes visés par la Loi.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi, Retraite Québec a travaillé sur plusieurs aspects :

- répondre aux demandes d'information de la clientèle cible, soit les actuaires, les administrateurs de régimes (comités de retraite) et les organismes municipaux dans les meilleurs délais et dans le respect de leurs besoins;
- clarifier l'application de divers aspects de la Loi;
- émettre des directives concernant, notamment le taux d'intérêt maximal applicable aux évaluations actuarielles, la composition des groupes aux fins de la répartition des déficits dans l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 avant restructuration;
- mettre en ligne une page Web [Régimes de retraite du secteur municipal \(RRSM\)](#) pour informer les actuaires et les administrateurs visés sur les sujets d'intérêt général;
- faire le suivi des documents, rapports et avis requis en vertu de la Loi;
- adapter la surveillance des régimes visés par la Loi;
- s'assurer de la conformité des rapports sur l'évaluation actuarielle :
 - avant restructuration au 31 décembre 2013;
 - avant restructuration au 31 décembre 2014 pour les régimes qui reportent les négociations;
 - avant restructuration au 31 décembre 2015 pour les organismes municipaux qui suspendent l'indexation des retraités au 1^{er} janvier 2017;
 - après restructuration pour les régimes dont les négociations sont terminées;
 - après la décision de la Cour suprême du 11 avril 2024 confirmant l'inconstitutionnalité de certains articles de la Loi RRSB, portant principalement sur la suspension de l'indexation de la rente des personnes retraitées au 31 décembre 2013;
- modifier le règlement de soustraction applicable aux régimes de retraite du secteur municipal afin d'assurer sa cohérence avec les dispositions de la Loi. Ces modifications sont entrées en vigueur le 22 février 2024.

TITRE 30 : Publications, documents et avis produits par Retraite Québec en relation avec l'adoption de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal.

À la suite de l'adoption le 4 décembre 2014 de la [Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées](#) du secteur municipal (RLRQ, chapitre S-2.2.1), Retraite Québec a publié ou mis en ligne plusieurs documents pour la clientèle cible.

L'information est disponible sur le site Internet de Retraite Québec à l'adresse suivante : <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca>.

TITRE 31 : Coûts reliés à la mise en vigueur de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal.

Aucun coût externe engendré. Tous les travaux ont été réalisés à l'interne. À compter de 2018, il n'y a plus de coûts directs reliés à la mise en vigueur de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*.

TITRE 32 : Heures supplémentaires reliées à la mise en vigueur de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal.

Les travaux ont été réalisés à l'interne. À partir de 2017, il n'y a plus d'heures supplémentaires reliées à la mise en vigueur de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*.

TITRE 33 : Depuis décembre 2014, le nombre de dossiers et de demandes liés à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal.

Il y a 158 régimes de retraite visés par les restructurations prévues à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*.

Retraite Québec a reçu de nombreuses demandes liées à cette loi. Elle a répondu à plusieurs demandes téléphoniques d'actuares et de représentants de régimes de retraite. La durée de ces appels est plus importante que pour les autres types d'appels étant donné la complexité du sujet.

Retraite Québec a communiqué avec chaque firme d'actuares au sujet de la préparation des évaluations actuarielles.

Une adresse courriel a été créée pour regrouper les nombreuses questions relatives à cette loi. Des courriels (16) de type « questions-réponses » ont été envoyés aux représentants désignés pour diffusion à l'ensemble des actuares concernés dans leurs firmes.

Retraite Québec intègre l'information de ces « questions-réponses » sur une page Web concernant les régimes de retraite du secteur municipal.

TITRE 34 : Dans le cadre de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, le nombre et une liste de régimes s'étant prévalus d'un report de négociations prévu à l'article 26.

Il y a 43 régimes qui ont reporté les négociations (sur un total de 158 régimes).

C'est le ministère du Travail qui est responsable de cette section de la Loi, c'est donc lui qui possède la liste des régimes de retraite qui ont transmis une demande. En vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous référons le demandeur au ministère du Travail.

TITRE 35 : Dans le cadre de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, le nombre et une liste des modifications au régime transmises à Retraite Québec.

La Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi RRSM) encadre le processus de restructuration des régimes visés par cette Loi.

Au 31 décembre 2024, 138 régimes ont transmis les modifications aux dispositions de leur régime qui découle de la Loi RRSM.

Les modifications transmises à Retraite Québec portent, notamment, sur les sujets suivants :

- le partage des cotisations d'exercice et d'équilibre liées au service postérieur;
- l'ajout d'un fonds de stabilisation;
- le partage des cotisations de stabilisation;
- l'abolition de l'indexation automatique et de la prestation additionnelle;
- les règles de la cotisation patronale minimale (CPM);
- le versement d'une cotisation de restructuration par les participants;
- la création d'un volet distinct pour le service courant.

TITRE 36 : Dans le cadre de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, une liste des demandes d'arbitrage.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Travail.

TITRE 37 : Dans le cadre de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, une liste de régimes en défaut de production du rapport visé au deuxième alinéa de l'article 4, à l'article 16 ou à l'article 26.

Article 4 (deuxième alinéa)

Les rapports sur l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 avant restructuration ont tous été transmis à Retraite Québec.

Article 16

Retraite Québec a reçu 41 rapports sur l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2015. Le rapport sur cette évaluation actuarielle devait être transmis à Retraite Québec avant le 30 septembre 2016. **Aucun régime n'est en défaut au 31 décembre 2024.**

Article 26

Il y a 43 régimes qui ont indiqué vouloir reporter les négociations d'un an et devaient transmettre à Retraite Québec un rapport sur l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2014. Ils ont tous transmis le rapport de cette évaluation actuarielle. **Aucun régime n'est en défaut au 31 décembre 2024.**

TITRE 38 : Dans le cadre de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, copie de l'ensemble des directives techniques émises par Retraite Québec.

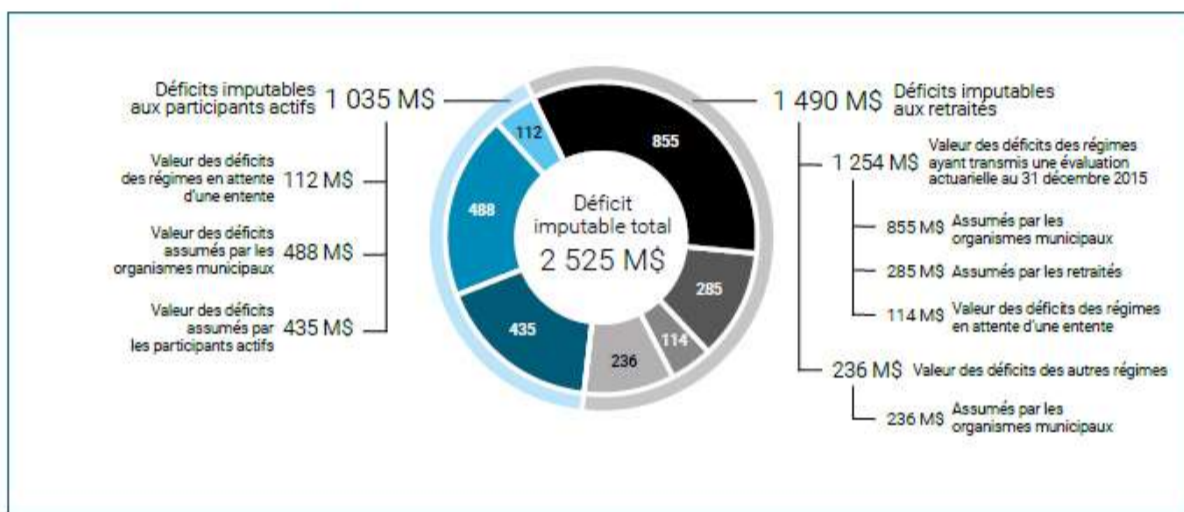
L'information est disponible sur le site Internet de Retraite Québec à l'adresse suivante : <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca>.

TITRE 39 : Dans le cadre de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi 15), et selon les dernières évaluations actuarielles transmises à Retraite Québec, le montant des déficits imputables aux retraités et celui imputable aux participants actifs. Fournir une ventilation par municipalité et par régime.

En vertu de l'article 73 de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (la Loi RRSM), le ministre devait présenter au gouvernement un [rapport sur la mise en œuvre de la Loi RRSM](#). Ce rapport a été déposé devant l'Assemblée nationale en novembre 2019. Il présente un bilan de la situation financière des régimes de retraite du secteur municipal, au 31 décembre 2013, avant restructuration ainsi que l'impact de la restructuration sur ces régimes.

Selon ce rapport, le déficit imputable total au 31 décembre 2013 était de 2 680 M\$. Le report des négociations de certains régimes de retraite a eu pour effet de réduire le déficit imputable total de 155 M\$. Le déficit imputable total résultant de 2 525 M\$ est ventilé de la façon suivante :

Synthèse des déficits imputables selon les évaluations actuarielles transmises à Retraite Québec au 30 juin 2019



Les valeurs des déficits des régimes en attente d'une entente au 30 juin 2019 de 112 M\$ pour les participants et de 114 M\$ pour les retraités ont évolué de la façon suivante au 31 décembre 2024 :

- Le 112 M\$ pour les participants actifs :
 - 51 M\$ assumés par les participants actifs,
 - 61 M\$ assumés par les organismes municipaux.
- Le 114 M\$ pour les retraités :
 - 37 M\$ assumées par les retraités,
 - 77 M\$ assumés par les organismes municipaux.

En vertu de la Loi RRSM, les déficits imputables devaient être établis **avant la restructuration** des régimes de retraite du secteur municipal **au 31 décembre 2013** (ou au 31 décembre 2014 pour les régimes s'étant prévalus du report). Les déficits imputables ne sont pas recalculés à une date postérieure et le concept de "déficit imputable" n'existe plus après la restructuration. Par conséquent, les chiffres présentés dans le rapport n'évoluent pas annuellement (sauf pour les valeurs des déficits en attente d'une entente).

* Toute donnée financière ne peut être ventilée par régime de retraite puisque celle-ci constitue des renseignements visés par les restrictions de l'article 23 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, c'est-à-dire qu'il s'agit de renseignements fournis par des tiers et habituellement traités par ces tiers de façon confidentielle. En conséquence, Retraite Québec ne peut communiquer les informations demandées par municipalité ou par régime.

TITRE 40 : Dans le cadre de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, le nombre de régimes ayant fait une demande afin que les déficits soient répartis entre les catégories définies dans ce régime de la manière déjà convenue entre les participants actifs et l'organisme.

L'article 12 de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (la Loi RRSM) stipule que : « [...] Lorsque plusieurs catégories d'employés participent à un même régime, les déficits peuvent être répartis entre les catégories définies dans ce régime de la manière déjà convenue entre les participants actifs et l'organisme municipal dès qu'une majorité de catégories en fait la demande. Le comité de retraite informe Retraite Québec de cette décision et lui transmet les données concernant les déficits totaux et la part de ceux-ci imputables à chacune de ces catégories.[...] »

Les régimes n'ont donc pas à faire une demande à Retraite Québec afin que les déficits soient répartis entre les catégories définies dans ce régime.

Cette information est présentée dans le rapport sur l'évaluation actuarielle **post-restructuration**. 17 régimes se sont prévalus de cette disposition de l'article 12.

TITRE 41 : Copie des travaux, études, analyses et recherches réalisés depuis le 7 avril 2014 en lien avec des modifications possibles aux régimes de retraite administrés par Retraite Québec notamment en ce qui concerne le partage des coûts et l'augmentation de l'âge de départ à la retraite.

Il n'y a pas eu de travaux, études, analyses et recherches réalisés depuis le 7 avril 2014 par ou pour Retraite Québec concernant des modifications possibles aux régimes de retraite qu'elle surveille, ni concernant les régimes de retraite qu'elle administre.

TITRE 42 : Bilan des actions entreprises par Retraite Québec depuis l'adoption de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal.

Veillez vous référer à la réponse de la question 29.

TITRE 43 : Publications, documents et avis produits par Retraite Québec en relation avec l'adoption de la Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57).

L'information est disponible sur le site Internet de Retraite Québec à l'adresse suivante : <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca>.

TITRE 44 : Coûts reliés à la mise en vigueur de la Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57).

Les travaux ont été presque exclusivement réalisés à l'interne. À partir de 2018, il n'y a plus de coûts directs reliés à la mise en vigueur de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées* (PL 57).

TITRE 45 : Depuis le 26 novembre 2015, le nombre de dossiers et de demandes liés à la Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes à prestations déterminées (PL 57).

La Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes à prestations déterminées a été sanctionnée le 26 novembre 2015 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Retraite Québec a reçu de nombreuses demandes liées à cette loi. Elle a répondu à plusieurs demandes téléphoniques et par courriels d'actuares et de représentants de régimes de retraite. Un document d'information « *La Lettre n° 31* » a été publié à la mi-avril 2016 afin de répondre aux nombreuses demandes des représentants des firmes d'actuares du Québec et de l'extérieur de la province.

Le Règlement modifiant le Règlement sur les régimes complémentaires de retraite (Règlement) est entré en vigueur le 4 janvier 2018. Il faisait suite à l'adoption de la Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes à prestations déterminées.

« *La Lettre n° 32* » a été publiée en février 2018 pour énoncer les principaux éléments du Règlement. Elle s'adressait aux administrateurs et aux professionnels du secteur des régimes complémentaires de retraite.

TITRE 46 : Dans le cadre de la Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57), le nombre de modifications au régime transmises à Retraite Québec.

La Loi modifiant La *Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées* (ci-après la Loi) a été sanctionnée le 26 novembre 2015 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024, il n'y a eu aucune demande d'enregistrement transmise à Retraite Québec relativement à cette Loi.

TITRE 47 : Dans le cadre de la Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57), le nombre et une liste des demandes d'arbitrage.

Aucun régime n'a fait une demande d'arbitrage.

La Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées ne prévoit aucun processus de négociation, contrairement à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal.

TITRE 48 : Dans le cadre de la Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57), le nombre et une liste des régimes en défaut de production du rapport actuariel.

Au 31 décembre 2024, tous les régimes de retraite avaient transmis leur évaluation actuarielle (au 31 décembre 2023) à Retraite Québec.

TITRE 49 : Dans le cadre de la Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57), copie de l'ensemble des directives techniques émises par Retraite Québec.

L'information est disponible sur le site Internet de Retraite Québec à l'adresse suivante : <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca>.

TITRE 50 : Dans le cadre de la Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57), et selon les dernières évaluations actuarielles transmises à Retraite Québec, le montant des déficits imputables aux retraités et celui imputable aux participants actifs. Fournir une ventilation par régime.

Toute donnée financière ne peut être ventilée par régime puisque celle-ci constitue des renseignements visés par les restrictions de l'article 23 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, c'est-à-dire qu'il s'agit de renseignements fournis par des tiers et traités par ces tiers de façon confidentielle. En conséquence, **Retraite Québec ne peut les communiquer.**

Par ailleurs, Retraite Québec tient à souligner que le PL 57 ne visait pas à restructurer les droits comme le faisait la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (PL 3).

Ce projet de loi visait plutôt à réformer la méthode de financement des régimes de retraite du secteur privé. Il n'était donc pas question pour le PL 57 de déterminer les déficits imputables aux retraités versus ceux imputables aux participants actifs. Ceci s'avérait nécessaire pour le PL 3 pour déterminer la juste part du déficit qui devait être assumée par une réduction des droits pour chacun des groupes.

TITRE 51 : Bilan des actions entreprises par Retraite Québec depuis le dépôt de la Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire et modifiant diverses dispositions législatives.

La Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire et modifiant diverses dispositions législatives (ci-après la Loi) est entrée en vigueur le 8 juin 2016.

Retraite Québec a offert un soutien et de l'information téléphonique aux intervenants des 9 régimes de retraite visés. Sur ces 9 régimes, 5 ont été tenus d'appliquer les mesures particulières de restructuration prévues à la Loi.

TITRE 52 : Publications, documents et avis produits par Retraite Québec en relation avec le dépôt de la Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire et modifiant diverses dispositions législatives.

À la suite de l'adoption et l'entrée en vigueur de la *Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire et modifiant diverses dispositions législatives* (2016, chapitre 13) (Loi RRSU) le 8 juin 2016, Retraite Québec a publié ou mis en ligne des documents pour la clientèle cible sur son site Internet : www.retraitequebec.gouv.qc.ca.

Au cours de l'année 2024, aucun document n'a été publié ou mis en ligne par Retraite Québec en lien avec la Loi RRSU.

TITRE 53 : Coûts reliés et heures supplémentaires effectuées pour la préparation de la Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire et modifiant diverses dispositions législatives.

Aucun coût externe engendré. Les travaux ont été réalisés à l'interne. Depuis l'adoption de cette loi en juin 2016, il n'y a plus de coûts directs et heures supplémentaires effectuées pour la préparation de la *Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire et modifiant diverses dispositions législatives*.

TITRE 54 : Nombre d'erreurs de traitement de dossiers depuis les 5 dernières années :

- a) nombre et pourcentage d'agents qui traitent ces dossiers;
- b) délai;
- c) nombre de remboursements demandés associés à ces erreurs;
- d) montant moyen du remboursement demandé;
- e) montant total lié aux demandes de remboursement;
- f) nombre d'années, en moyenne, entre les erreurs et les demandes de remboursement.

Régime de rentes du Québec (RRQ)

		2024
	Nombre total des demandes d'attribution traitées ⁽¹⁾	223 690
	Nombre de dossiers vérifiés ⁽²⁾	916
C	Nombre de dossiers en erreur	4
	Taux de conformité des traitements ⁽³⁾	
	Attribution des rentes de retraite	100 %
	Attribution des prestations de survivants	99,80 %
	Attribution des prestations d'invalidité	98,77 %
A	Nombre d'agents concernés par les dossiers en erreur	4
A	Pourcentage d'agents concernés par les dossiers en erreurs	3,6 %
B - F	Délai de traitement moyen ⁽⁴⁾	1 à 2 mois
D - E	Montant à rembourser au client	
	<i>Montant moyen à rembourser au client</i>	
	Erreurs non récurrentes ⁽⁵⁾	982 \$
	Erreurs récurrentes ⁽⁶⁾	0 \$
	<i>Montant total à rembourser au client</i>	
	Erreurs non récurrentes	3 929 \$
	Erreurs récurrentes	0 \$
	Montant à réclamer au client ⁽⁷⁾	
	<i>Montant moyen à réclamer au client</i>	
	Erreurs non récurrentes	625 \$
	Erreurs récurrentes	27 \$
	<i>Montant total à réclamer au client</i>	
	Erreurs non récurrentes	2 500 \$
	Erreurs récurrentes	109 \$

(1) Comprends les demandes d'attribution de prestations pour la retraite, la survie et l'invalidité.

(2) Il s'agit d'un échantillon de dossiers statistiquement représentatif.

(3) L'indicateur mesurant le taux de conformité inclut les traitements administratifs ainsi que ceux entièrement automatisés.

(4) Les délais de correction sont habituellement de 1 à 2 mois après détection de l'erreur. Le remboursement au client d'une somme qui lui est due peut être réalisé dans ce délai, tandis que le temps de recouvrement d'une somme versée sans droit variera en fonction des modalités applicables (voir précisions à la note 7).

(5) Une erreur est dite non récurrente si elle correspond à un montant versé une seule fois en trop ou en moins, ou au total des montants versés en trop ou en moins en raison d'une période d'admissibilité mal établie.

(6) Une erreur est dite récurrente si elle engage le montant mensuel à payer durant l'admissibilité du client.

(7) Une dette peut être recouvrée par compensation (immédiate ou différée) ou par perception. Selon les circonstances, Retraite Québec peut aussi décider de ne pas la réclamer au client.

TITRE 54 : Nombre d'erreurs de traitement de dossiers depuis les 5 dernières années :

- a) nombre et pourcentage d'agents qui traitent ces dossiers;
- b) délai;
- c) nombre de remboursements demandés associés à ces erreurs;
- d) montant moyen du remboursement demandé;
- e) montant total lié aux demandes de remboursement;
- f) nombre d'années, en moyenne, entre les erreurs et les demandes de remboursement.

Régimes de retraite du secteur public (RRSP)

		2024
	Nombre total de demandes de rente de retraite et de prestation de survivants ⁽¹⁾	41 118
	Nombre de dossiers vérifiés ⁽²⁾	479
C	Nombre de dossiers en erreur	1
	Taux de conformité des traitements ⁽³⁾	
	Rentes avec et sans lien d'emploi	99,64 %
	Prestations de survivants	100,00 %
A	Nombre d'agents concernés par les dossiers en erreur	1
B - F	Délai de traitement moyen ⁽⁴⁾	4 mois
D - E	Montant à rembourser au client	
	<i>Montant moyen</i>	0 \$
	<i>Montant total</i>	0 \$
	Montant à réclamer au client ⁽⁵⁾	
	<i>Montant moyen</i>	0 \$
	<i>Montant total</i>	0 \$

- (1) Comprends les demandes de rente de retraite avec et sans lien d'emploi, et les demandes de prestation de survivants.
- (2) Il s'agit d'un échantillon de dossiers statistiquement représentatifs.
- (3) L'indicateur mesurant le taux de conformité inclut les traitements administratifs ainsi que ceux entièrement automatisés.
- (4) Les délais de correction sont habituellement d'environ 4 mois après détection de l'erreur. Le remboursement au client d'une somme qui lui est due peut être réalisé dans ce délai, tandis que le temps de recouvrement d'une somme versée sans droit variera en fonction des modalités applicables.
- (5) Une dette peut être recouvrée par compensation ou par perception. Selon les circonstances, Retraite Québec peut aussi décider de ne pas la réclamer au client.

TITRE 55 : Ventilation détaillée des compressions demandées par le Conseil du trésor en 2023-2024 et en 2024-2025. Fournir les prévisions pour 2025-2026.

Retraite Québec est un organisme extrabudgétaire exerçant, entre autres, des opérations de nature fiduciaire. Ses opérations sont donc exclues du périmètre comptable du gouvernement du Québec. Les économies qu'elle génère s'ajoutent aux actifs nets des diverses fiducies administrées par Retraite Québec et n'ont pas d'impact sur les états financiers du gouvernement.

TITRE 56 : Liste des bureaux régionaux et l'effectif rattaché par catégorie d'emploi, à chacun de ces bureaux; depuis cinq ans et les prévisions pour 2025-2026.

2023

LIEU DE TRAVAIL	Haute direction et cadre	Professionnel	Fonctionnaire	Ouvrier	TOTAL
Abitibi-Témiscamingue			5		5
Bas-Saint-Laurent		3	10		13
Capitale-Nationale	103	989	723		1 815
Centre-du-Québec			8		8
Chaudière-Appalaches			1		1
Côte-Nord					
Estrie		6	16		22
Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine		2			2
Lanaudière		1	1		2
Laurentides					
Mauricie	1	11	54		66
Montérégie		2			2
Montréal	3	63	166		232
Outaouais		3	14		17
Saguenay - Lac-Saint-Jean		4	16		20
Total des postes ⁽¹⁾	107	1 084	1 014	-	2 205
ETC					2 175,9

⁽¹⁾ Le total des postes indiqué par année financière reflète le nombre d'employés réguliers et occasionnels en lien d'emploi. Il n'indique pas la consommation en ETC.

TITRE 57 : Depuis cinq ans, par année financière, indiquer le nombre d'employés, par catégorie d'emplois, par région.

2024

LIEU DE TRAVAIL	Haute direction et cadre	Professionnel	Fonctionnaire	Ouvrier	TOTAL
Abitibi-Témiscamingue	0	0	5	0	5
Bas-Saint-Laurent	0	3	10	0	13
Capitale-Nationale	103	989	723	0	1 815
Centre-du-Québec	0	0	8	0	8
Chaudière-Appalaches	0	0	1	0	1
Côte-Nord	0	0	0	0	0
Estrie	0	6	16	0	22
Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	0	2	0	0	2
Lanaudière	0	1	1	0	2
Laurentides	0	0	0	0	0
Mauricie	1	11	54	0	66
Montérégie	0	2	0	0	2
Montréal	3	63	166	0	232
Outaouais	0	3	14	0	17
Saguenay - Lac-Saint-Jean	0	4	16	0	20
Total des postes ⁽¹⁾	107	1 084	1 014	0	2 205
ETC					2 175,9

⁽¹⁾ Le total des postes indiqué par année financière reflète le nombre d'employés réguliers et occasionnels en lien d'emploi. Il n'indique pas la consommation en ETC.

TITRE 58 : Copie des travaux, études, analyses et recherches réalisés depuis cinq ans par ou pour Retraite Québec concernant les régimes de retraite à prestations cibles.

Le projet de loi visant principalement à permettre l'établissement de régimes de retraite à prestations cibles a été sanctionné le 11 décembre 2020. Le règlement sur les régimes complémentaires de retraite a été modifié en conséquence le 30 mars 2022.

TITRE 59 : Copie des travaux, études, analyses et recherches réalisés depuis cinq ans par ou pour Retraite Québec concernant ses activités de surveillance des régimes complémentaires de retraite.

MISSION DE SURVEILLANCE

Un des mandats de Retraite Québec est de s'assurer que l'administration et le fonctionnement des régimes de retraite sont conformes à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et à la *Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite*.

Retraite Québec s'est dotée d'une politique de surveillance couvrant les exigences des deux lois mentionnées ci-dessus et qui est axée sur l'identification des régimes de retraite à risque ainsi que sur la prévention.

En dehors des activités de surveillance courantes, il n'y a pas eu d'autres travaux, études, analyses et recherches réalisés depuis cinq ans, par ou pour Retraite Québec, concernant les activités de surveillance des régimes complémentaires de retraite et des régimes volontaires d'épargne-retraite.

TITRE 60 : Sommes dépensées à Retraite Québec pour l'informatique et les technologies de l'information depuis cinq ans en achat de logiciels, de matériel ou de services professionnels et de projet lié (interne, externe ou du CSPQ/ITQ/MCN).

Voir le document en annexe.

TITRE 60 : Sommes dépensées à Retraite Québec pour l'informatique et les technologies de l'information depuis cinq ans en achat de logiciels, de matériel ou de services professionnels et de projet lié – Annexe

	Acquisition (\$)	Rémunération du personnel (\$)	Ressources externes (\$)	Impartition auprès d'un autre OP (\$)	Impartition à l'externe (\$)	Autres frais (\$)	Location (\$)	Total (\$)
Activités courantes	7 026 741	47 489 187	21 592 703	2 166 259	375 773	2 906 525	12 531 433	94 088 620
Projets	1 321 826	8 202 446	9 568 573	2 863	0	26 762	1 433 373	20 555 843
Total 2024¹	8 348 567	55 691 633	31 161 276	2 169 122	375 773	2 933 286	13 964 806	114 644 463

Ventilation des sommes dépensées en 2024 par projets

2024	Acquisition (\$)	Rémunération du personnel (\$)	Ressources externes (\$)	Impartition auprès d'un autre OP (\$)	Impartition à l'externe (\$)	Autres frais (\$)	Location (\$)	Total (\$)
P503 – Unification de l'environnement de travail numérique	-	-	-	-	-	-	-	0
P505 – Consolidation de la gestion de l'identité et des accès	-	-	-	-	-	-	-	0
P511 – Bonification du Régime de rentes du Québec	-	-	-	-	-	-	-	0
P515 – Mise à niveau de l'infrastructure téléphonique du CRC	-	-	-	-	-	-	-	0
P520 – Consolidation des zones de sécurité exposées à l'externe	-	-	-	-	-	-	-	0
P521 – Client 360	-	-	-	-	-	-	-	0
P524 – Amélioration du système de calculs de rente des régimes particuliers	-	-	-	-	-	-	-	0
P525 – Consolidation des centres de traitement informatique (CTI)	3 369	810 004	663 783	-	-	-	1 310 049	2 787 205
P527 – Bonification du Régime de rentes du Québec – Volet 2	-	518 235	788 600	-	-	-	-	1 306 835
P528 – Optimisation du traitement des rachats des RRSP	-	-	-	-	-	-	-	0
P530 – Projet de modernisation des flux de traitement – Volet RRSP	-	54 590	85 143	-	-	-	-	139 733
P532 – Évolution des outils de surveillance applicative et d'infrastructures	-	160 981	158 175	-	-	-	-	319 157
P533 – Abolition de la contribution financière au placement d'enfants	-	-	-	-	-	-	-	0
P534 – Mettre en place les modalités révisées de la rente d'invalidité du RRQ	-	636 404	413 430	2 000	-	17 537	-	1 069 371
P535 – Amélioration des échanges entre la CNESST et Retraite Québec	-	200 255	64 495	-	-	-	-	264 750
P536 – Espace client numérique – Volet 2	-	-	-	-	-	-	-	0
P537 – Intégration du Service d'authentification gouvernementale à Mon dossier	-	127 666	178 326	-	-	-	-	305 992
P538 – Dossier numérique RCR – Volet Portail RCR élargi	-	-	-	-	-	-	-	0
P539 – Optimisation des validations des données de participation	-	402 400	314 102	-	-	-	-	716 503
P540 – Solution d'affaires en appui au processus d'acquisition de biens et services	-	-	-	-	-	-	-	0
P541 – Accélérateur de développement de services numériques	-	302 099	381 214	-	-	-	-	683 313
P542 – Client 360 – Phase 2	-	502 842	807 714	-	-	-	-	1 310 556
P543 – Dossier médical numérique	-	407 816	452 483	-	-	-	-	860 299
P544 – Modernisation de l'offre de soutien numérique	-	319 601	357 405	-	-	-	-	677 007
P545 – Modernisation de l'environnement BO	-	358 176	668 371	-	-	-	47 000	1 073 547
P546 – SharePoint volet interne – Espace informationnel et espace de travail collaboratif	-	472 128	763 515	-	-	-	-	1 235 644
P547 – Transformation du Programme d'information et de préparation à la retraite (PIPR)	-	288 726	81 041	-	-	2 386	3 800	375 953
P548 – Modifications aux régimes de retraite relatives aux biens non réclamés	-	-	-	-	-	-	-	0
P549 – Séparer les prestations SEH et SEHNSSE dans le système applicatif	-	161 497	112 173	-	-	-	-	273 670
P550 – Gestion numérique des dossiers juridiques	-	38 289	123 845	-	-	-	12 100	174 234
P551 – Migration du site Internet de Retraite Québec	-	65 782	34 170	-	-	-	40 924	140 876

TITRE 60 : Sommes dépensées à Retraite Québec pour l'informatique et les technologies de l'information depuis cinq ans en achat de logiciels, de matériel ou de services professionnels et de projet lié – Annexe

2024	Acquisition (\$)	Rémunération du personnel (\$)	Ressources externes (\$)	Impartition auprès d'un autre OP (\$)	Impartition à l'externe (\$)	Autres frais (\$)	Location (\$)	Total (\$)
P552 – Dossier numérique RCR – Volets voûte numérique et arrimages	-	185 500	318 310	-	-	-	-	503 810
P554 – Révision des modalités pour le maintien en emploi des travailleurs de 65 ans et plus	-	867 252	1 223 413	863	-	6 839	-	2 098 367
P555 – Ariel Rente	-	343 657	510 283	-	-	-	19 500	873 441
P556 – Gestion physique des accès de Retraite Québec	-	47 505	83 766	-	-	-	-	131 271
P557 – Collecte de données pour le coût de revient	-	18 242	7 779	-	-	-	-	26 021
P558 – Convention de retraite des juges	-	117 918	60 602	-	-	-	-	178 520
P559 – Espace client numérique – Volet 3	-	255 566	245 112	-	-	-	-	500 678
P560 – Mise à jour du système d'exploitation pour les postes de travail	1 318 457	220 367	222 655	-	-	-	-	1 761 479
P561 – Optimisation de la gestion intégrée des risques	-	677	4 438	-	-	-	-	5 115
P563 – Modernisation des outils de gestion des relations avec la clientèle	-	114 632	33 111	-	-	-	-	147 743
P564 – Impartition des impressions des communications de Retraite Québec	-	47 265	238 234	-	-	-	-	285 499
P565 – Modernisation des communications personnalisées à la clientèle	-	77 901	106 349	-	-	-	-	184 250
P566 – Gouvernance et automatisation de la gestion des configurations	-	39 591	6 707	-	-	-	-	46 298
P567 – Évolution de la gestion intégrée des talents	-	23 602	26 802	-	-	-	-	50 403
P568 – Mise en application des règles visant l'encadrement des fonds de rentes viagères à paiements variables (RVPV)	-	2 035	21 438	-	-	-	-	23 472
P569 – Mise à niveau du système d'exploitation des serveurs RRQ au moyen de l'automatisation	-	8 605	11 586	-	-	-	-	20 191
P570 – Gestion centralisée des données communes de la clientèle	-	4 639	-	-	-	-	-	4 639
	1 321 826	8 202 446	9 568 573	2 863	0	26 762	1 433 373	20 555 843

¹ Correspond aux dépenses en ressources informationnelles définies dans le cadre du Bilan de l'utilisation des sommes en ressources informationnelles.

TITRE 61 : État de situation concernant le dépôt du règlement d'application de la Loi modifiant les régimes complémentaires de retraite et autres dispositions législatives en vue d'atténuer les effets de la crise financière à l'égard de régimes visés par cette loi.

Les mesures d'allègement ont pris fin au 30 décembre 2015.

TITRE 62 : Pour les demandes de retraite par Internet et le programme SimulRetraite, indiquer, par mois, le nombre de codes d'accès personnel (CAP) demandés, le nombre de CAP accordés et le délai moyen pour leur obtention.

Le code d'accès personnel (CAP) n'existe plus depuis décembre 2005. Il a été remplacé par clicSÉCUR.

Services Québec est responsable du service d'authentification clicSÉCUR, qui permet de créer un compte pour accéder en toute sécurité aux services en ligne participants des ministères et organismes du gouvernement du Québec.

Nous ne détenons pas d'information sur le nombre de comptes clicSÉCUR accordés ni sur le délai moyen pour leur obtention.

TITRE 63 : Pour le service clicSÉQUR, indiquez, par mois, le nombre de demandes d'authentification.

L'utilisateur qui souhaite accéder à des services en ligne personnalisés et sécurisés de Retraite Québec doit utiliser le service d'authentification gouvernementale clicSÉQUR. Ce service est utilisé par plusieurs ministères et organismes et permet d'avoir accès à un éventail de services Web offerts par ces organisations gouvernementales.

ClicSÉQUR a été mis en place par le Service québécois d'authentification gouvernementale (SQAG) en décembre 2005. Il est maintenant sous la responsabilité de Services Québec.

Sommaire des volumes

	Sessions envoyées à clicSÉQUR	Sessions revenant à Retraite Québec ⁽¹⁾
Année 2024	6 921 842	5 096 535

⁽¹⁾ Les sessions revenant à Retraite Québec correspondent aux sessions débutées par les utilisateurs sur le site de Retraite Québec, qui se sont ensuite identifiés via clicSÉCUR et qui reviennent poursuivre leur session sur le site de Retraite Québec.

TITRE 64 : Bilan des actions réalisées relativement à la consultation publique sur le Régime de rentes du Québec et à la préparation d'un projet de loi. Échéancier, nombre et dates de rencontre, personnes consultées, documents et études produits, etc.

- La *Loi sur le régime de rentes du Québec* prévoit la tenue d'une consultation publique sur le Régime de rentes du Québec (RRQ) au moins une fois tous les 6 ans (Loi sur le RRQ, art. 218.1).
- La consultation précédente s'était tenue du 17 au 20 janvier 2017, par la Commission des finances publiques (Commission), à la suite du dépôt le 8 décembre 2016 à l'Assemblée nationale du Québec des documents suivants :
 - Le document de consultation intitulé *Consolider le Régime pour renforcer l'équité intergénérationnelle* et;
 - Un document de soutien intitulé *Constats sur la retraite au Québec*.
- La consultation publique la plus récente s'est tenue du 8 au 14 février 2023, par la même Commission, à la suite du dépôt le 9 décembre 2022 à l'Assemblée nationale du Québec du document de consultation intitulé *Un régime adapté aux défis du 21^e siècle*.
- L'*Évaluation actuarielle du Régime de rentes du Québec au 31 décembre 2021* a également été déposée le 9 décembre 2022. Ces résultats ont servi de base pour les discussions dans le cadre de la consultation sur le RRQ. L'évaluation actuarielle doit être produite au moins une fois tous les 3 ans (Loi sur le RRQ, art. 216).
- Lors de cette consultation particulière, 20 personnes et organismes ont été entendus pendant des auditions publiques en commission parlementaire. Ceux-ci comprenaient des spécialistes de la retraite, des représentants des milieux patronal, syndical et funéraire, ainsi que des associations représentant les personnes âgées, les femmes et les jeunes.
- Par ailleurs, la Commission a reçu d'autres mémoires de personnes et d'organismes qui n'ont pas été entendus lors des auditions publiques. Au total, la Commission a reçu 38 mémoires, ainsi que 22 commentaires en ligne.
- Le rapport de la Commission sur ces auditions a été déposé à l'Assemblée nationale le 21 février 2023.
- Lors de son discours sur le Budget 2023-2024, le ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, a annoncé des modifications au Régime de rentes du Québec.
 - Celles-ci découlent de cette consultation publique et s'appliquent depuis le 1^{er} janvier 2024.
- La *Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 21 mars 2023 et modifiant d'autres dispositions* a été adoptée le 6 décembre 2023 et couvre les modifications annoncées, à l'exception de celles sur les cotisations.
 - Avant son adoption, il s'agissait du projet de loi n° 35.
- Les mesures annoncées dans le Budget 2023-2024 portant sur les cotisations ont fait l'objet du projet de loi n° 49 (*Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 21 mars 2023 et à certaines autres mesures*).
 - Celui-ci a été présenté à l'Assemblée nationale le 8 février 2024 et a été adopté le 2 mai 2024.
- De nouvelles modifications ont été annoncées dans le Budget 2024-2025 portant sur le montant des rentes de retraite versées à compter du 1^{er} janvier 2025 aux personnes en situation d'invalidité.
- Les mesures annoncées dans le Budget 2024-2025 portant sur la rente de retraite des personnes invalides ont fait l'objet du projet de loi n° 80 (*Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 12 mars 2024 et modifiant d'autres dispositions*).
 - Celui-ci a été présenté à l'Assemblée nationale le 7 novembre 2024 et a été adopté le 29 novembre 2024.
 - La mesure principale comprise dans cette loi fait partie intégrante du Plan de lutte à la pauvreté 2024-2029.
- Une modification au *Règlement sur les prestations* a été pris par le Conseil d'administration de Retraite Québec en juin 2024, a été prépublié le 6 novembre 2024 et est en analyse au gouvernement. Cette modification simplifiera la méthode employée pour établir la présence de gains de travail chez les bénéficiaires de la rente d'invalidité.

TITRE 65 : Sommes dépensées relativement à la consultation publique sur le Régime de rentes du Québec.

La dernière consultation publique a eu lieu en 2023. Étant donné qu'elles ont lieu tous les 6 ans, aucune dépense n'a été effectuée en 2024.

TITRE 66 : Ventilation complète des renseignements fournis par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Régime de rentes du Québec, incluant les rendements, les proportions investies dans chaque catégorie d'actif financier et les changements à la politique de placement pour 2024 et 2025.

Le tableau suivant présente la répartition cible des actifs du portefeuille de référence ainsi que les rendements réalisés au 31 décembre 2024.

Répartition cible des actifs et rendements réalisés du fonds du régime de base du Régime de rentes du Québec (RBRRQ)

Catégories d'actif	Poids au 31 décembre 2024 %	Rendement au 31 décembre 2024			
		5 ans %		1 an %	
		Fonds	Indice de référence	Fonds	Indice de référence
Revenu fixe	23,5	0,2	- 0,4	1,3	1,5
Immeubles	12,75	- 2,2	0,7	- 10,8	1,0
Infrastructures	12,75	10,0	5,4	9,5	15,0
Marchés boursiers	35,25	10,4	11,0	25,5	24,1
Placements privés	22,25	15,4	14,1	17,2	20,8
Produit de levier ⁽¹⁾	- 6,5	- 3,7	- 3,7	- 5,3	- 5,3
Total	100	7,3	7,2	11,0	13,7

⁽¹⁾ Représente le frais de financement sur l'année ou depuis l'instauration en 2021.

Voir l'historique des rendements du fonds du RBRRQ depuis 1966.

Politique de placement du fonds du RBRRQ

La politique de placement traduit les besoins du RBRRQ en matière de rendement attendu, de risques acceptables, de répartition d'actifs et de marges de manœuvre accordées à la CDPQ.

Voici l'historique des rendements du fonds du RBRRQ depuis sa création.

	RBRRQ	CDPQ
1966	6,4 %	6,4 %
1967	-1,2 %	-1,2 %
1968	4,4 %	4,4 %
1969	-4,4 %	-4,4 %
1970	12,8 %	12,8 %
1971	14,2 %	14,1 %
1972	10,9 %	10,8 %
1973	3,4 %	3,4 %
1974	-5,7 %	-5,6 %
1975	12,6 %	12,5 %
1976	19,0 %	18,3 %
1977	11,3 %	11,0 %
1978	9,5 %	9,9 %
1979	6,9 %	7,2 %
1980	9,7 %	9,9 %
1981	-1,2 %	-1,9 %
1982	33,6 %	32,8 %
1983	15,7 %	17,0 %
1984	11,4 %	10,1 %
1985	24,6 %	24,1 %
1986	14,3 %	13,5 %
1987	4,5 %	4,7 %
1988	10,7 %	10,5 %
1989	16,7 %	16,9 %
1990	1,0 %	0,3 %
1991	17,4 %	17,2 %
1992	4,9 %	4,5 %
1993	19,8 %	19,4 %
1994	-2,5 %	-2,1 %
1995	18,5 %	18,2 %

TITRE 66 : Ventilation complète des renseignements fournis par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Régime de rentes du Québec, incluant les rendements, les proportions investies dans chaque catégorie d'actif financier et les changements à la politique de placement pour 2024 et 2025.

	RBRQ	CDPQ
1996	14,9 %	15,6 %
1997	12,3 %	13,0 %
1998	10,2 %	10,2 %
1999	17,0 %	16,5 %
2000	5,9 %	6,2 %
2001	-4,8 %	-5,0 %
2002	-10,0 %	-9,6 %
2003	16,0 %	15,2 %
2004	12,8 %	12,2 %
2005	15,6 %	14,7 %
2006	16,3 %	14,6 %
2007	6,4 %	5,6 %
2008	-26,4 %	-25,0 %
2009	9,7 %	10,0 %
2010	14,3 %	13,6 %
2011	2,8 %	4,0 %
2012	10,5 %	9,6 %
2013	15,5 %	13,1 %
2014	12,5 %	12,0 %
2015	10,5 %	9,1 %
2016	8,2 %	7,6 %
2017	10,9 %	9,3 %
2018	4,2 %	4,2 %
2019	10,8 %	10,4 %
2020	7,4 %	7,7 %
2021	15,9 %	13,5 %
2022	-3,9 %	-5,6 %
2023	7,2 %	7,2 %
2024	11,0 %	9,4 %

TITRE 67 : Nombre de demandes traitées pour chacune des cinq dernières années concernant le Crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants. Indiquer :

- a) le nombre et pourcentage d'agents qui traitent ces dossiers;
- b) le nombre d'heures supplémentaires payées à ces agents;
- c) le délai.

Le Crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants (CIRSE), renommé Crédit d'impôt remboursable accordant une allocation aux familles (CIRAAF) depuis le 1^{er} janvier 2019, relève du ministre de la Famille et non du ministre des Finances, qui est le ministre responsable de Retraite Québec.

TITRE 68 : Rendement du fonds du Régime de rentes du Québec depuis les dix dernières années.

L'information est disponible dans le Rapport annuel de gestion de Retraite Québec à l'adresse suivante : <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/retraite-quebec/Pages/rapport-annuel-de-gestion.aspx>.

TITRE 69 : Copie des travaux, études, analyses et recherches en lien avec la fusion de la CARRA avec la Régie des rentes.

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) et la Régie des rentes du Québec (RRQ) n'ont pas fait effectuer, par des ressources externes, des travaux, des études, des analyses ou des recherches en lien avec la fusion.

TITRE 70 : Coûts associés à la fusion de la CARRA et de la Régie des rentes.

Aucun coût n'a été comptabilisé spécifiquement en 2024 au titre du regroupement.

TITRE 71 : Impact de la mise en place de Retraite Québec sur le niveau d'effectifs ministériels, exprimé en ETC, en nombre d'employés, ventilé par type d'emploi.

L'un des objectifs de la mise en place de Retraite Québec était lié à la livraison d'économies, dont celles reliées aux effectifs.

En date du 31 décembre 2018, Retraite Québec a rempli son engagement à cet effet puisqu'elle a réalisé une diminution de ses effectifs de 120 ETC (équivalent temps complet). Ces coupures se sont faites par attrition de postes, lors de départs à la retraite ou d'employés qui ont quitté l'organisation.

TITRE 72 : Préciser l'impact de la mise en place de Retraite Québec sur le nombre de postes créés, abolis et transférés, les départs à la retraite, les fins de postes, les mises en disponibilité, nominations.

L'un des objectifs de la mise en place de Retraite Québec était lié à la livraison d'économies, dont celles reliées aux effectifs.

En date du 31 décembre 2018, Retraite Québec a rempli son engagement à cet effet puisqu'elle a réalisé une diminution de ses effectifs de 120 ETC (équivalent temps complet). Ces coupures se sont faites par attrition de postes, lors de départs à la retraite ou d'employés qui ont quitté l'organisation.

TITRE 73 : Nombre et montant des primes de départ versées en lien avec la mise en place de Retraite Québec.

Aucune prime de départ en lien avec la mise en place de Retraite Québec n'a été versée au cours de l'année 2024.

TITRE 74 : Ventilation du budget de fonctionnement de Retraite Québec.

Le budget de fonctionnement de Retraite Québec pour 2025 (excluant la rémunération) totalise 162,9 M\$.

Catégories de dépense	Budget 2025
Équipement, ameublement et améliorations locatives	4 910 231 \$
Courrier et communications	12 696 300 \$
Frais de déplacement	764 895 \$
Services professionnels et techniques	52 171 506 \$
Expertises médicales externes	1 216 452 \$
Entretien et location d'immeuble	6 501 099 \$
Entretien et location informatique	21 895 152 \$
Fournitures	1 323 705 \$
Autres dépenses	181 600 \$
Domages et intérêts	25 000 \$
Frais de perception des cotisations par Revenu Québec	20 601 402 \$
Participation au financement du Tribunal administratif du Québec	2 991 325 \$
Amortissement des immobilisations	29 319 248 \$
Intérêts	935 660 \$
Réserve corporative	7 408 320 \$
Total :	162 941 895 \$

**TITRE 75 : Ventilation des dépenses allouées à la rémunération par
Retraite Québec.**

Le budget total de la rémunération de Retraite Québec pour 2025 est de 218,9 M\$ et se répartit comme suit :

	Budget (\$)
Effectifs réguliers	216 084 022 \$
Autres effectifs (ex. : étudiants, stagiaires et autres)	2 814 848 \$
Total	218 898 870 \$

TITRE 76 : Ventilation des économies réalisées depuis la mise en place de Retraite Québec.

Le regroupement de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances et de la Régie des rentes du Québec devait permettre de générer des économies d'échelle principalement dans les unités de type « soutien » (ex. : haute direction, administration, informatique, etc.). Certaines autres économies étaient aussi envisagées.

Le gouvernement avait annoncé à l'automne 2015, lors de l'adoption du projet de Loi, que le regroupement permettrait des économies d'ici la fin de 2018 de l'ordre de 20 millions de dollars. Le tableau ci-dessous résume la provenance des économies cumulatives prévues et celles réalisées au 31 décembre 2018.

Nature des économies (en milliers de \$)	Prévision initiale cumulative pour 2018	Économies cumulatives pour 2018
Traitements et avantages sociaux	11 530 \$	13 134 \$
Autres dépenses de fonctionnement	8 486 \$	10 044 \$
Total :	20 016 \$	23 178 \$

TITRE 77 : Ventilation, par année et par catégorie de dépenses, des frais d'administration concernant les dépenses de fonctionnement de Retraite Québec, de la Régie des rentes et de la CARRA depuis 3 ans.

Frais d'administration ⁽¹⁾ (en milliers de dollars)

Catégories de dépense	Retraite Québec 2024 ⁽²⁾
Traitement et avantages sociaux	211 143
Courrier et communication	12 102
Services professionnels et techniques, et expertises médicales externes	33 965
Entretien et location d'immeubles	6 209
Entretien et location informatiques	19 744
Frais pour la perception des cotisations par Revenu Québec	19 920
Amortissement des immobilisations	26 117
Frais de déplacement, fournitures, Tribunal administratif du Québec (TAQ) ⁽³⁾ et autres	5 307
Total avant les charges financières :	334 507
Charges financières	1 068
Total des frais d'administration :	335 575

⁽¹⁾ Les frais d'administration excluent les trop-payés de rentes et de prestations et les créances irrécouvrables.

⁽²⁾ Les frais d'administration sont sujets à changement d'ici à leur approbation par le conseil d'administration et leur diffusion dans le rapport annuel de gestion.

⁽³⁾ Retraite Québec participe au financement du TAQ.

TITRE 78 : Liste de tous les comités interministériels dont fait partie Retraite Québec. Pour chaque comité présidé par Retraite Québec, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.

Comités présidés par Retraite Québec

Comité consultatif pour le paiement de l'Allocation famille (CCPAF)

Mandat

- Le mandat du CCPAF est d'assurer un suivi de l'administration du versement des montants au titre de l'Allocation famille (AF).

Membres

- Retraite Québec
- Revenu Québec
- Ministère de la Famille

Budget

- Aucun

Résultats

- Le comité siège minimalement une fois par année, pour identifier les enjeux touchant les organisations membres et l'AF et au besoin, prendre des décisions à cet égard.
- Un partage d'information est également fait sur les nouveautés qui pourraient toucher les partenaires de l'AF.

Comité de suivi relatif à l'administration de l'Allocation famille

Mandat

- Favoriser la concertation gouvernementale afin d'optimiser l'administration de l'AF et de ses suppléments;
- Faire le suivi des questions soulevées par le Vérificateur général du Québec dans son rapport d'audit.

Membres

- Retraite Québec
- Ministère de la Famille

Budget

- Aucun

Résultats

- Le comité se réunit 2 fois par année pour échanger sur toute question d'intérêt concernant l'administration de l'AF;

Des rencontres additionnelles sont planifiées lorsque requis.

Comité opérationnel pour le paiement de l'Allocation famille

Mandat

- Le mandat du Comité opérationnel pour le paiement de l'AF est de discuter de tous les changements opérationnels, systémiques ou légaux nécessaires à l'administration du paiement de l'AF afin de s'entendre sur les développements systémiques ou les solutions opérationnelles.

Membres

- Retraite Québec
- Revenu Québec

Budget

- Aucun

Résultats

- Le comité opérationnel siège 2 fois par année et est composé d'analystes de Revenu Québec et de Retraite Québec;
- Les activités pilotées par le comité visent à améliorer les services dédiés à la clientèle commune à Retraite Québec et à Revenu Québec.

TITRE 78 : Liste de tous les comités interministériels dont fait partie Retraite Québec. Pour chaque comité présidé par Retraite Québec, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.

Comités présidés par Retraite Québec

Comité opérationnel Retraite Québec et Revenu Québec

Mandat

- Le mandat est d'assurer le suivi mensuel des travaux d'impressions opérationnels avec Revenu Québec.

Membres

- Retraite Québec
- Revenu Québec

Budget

- Aucun

Résultats

- Gestion des problématiques rencontrées

Améliorer les façons de faire en collaboration avec Revenu Québec

Groupe de travail sur les disparités de revenus à la retraite

Mandat

- Le mandat du groupe de travail est d'analyser les disparités de revenus à la retraite des personnes qui ont reçu une indemnité de remplacement de revenu de la CNESST ou de la SAAQ au cours de leur carrière.

Membres

- Retraite Québec
- Finances Québec
- CNESST
- Ministère du Travail

Budget

- Aucun

Résultats

- L'analyse est complétée.
- Les conclusions ont été présentées au printemps 2023.

Regroupement des directrices et directeurs généraux de l'administration

Mandat

- Le Regroupement des directrices et directeurs généraux de l'administration a pour mission de soutenir l'action des directeurs généraux de l'administration dans leur organisation et de favoriser leur contribution à l'adaptation et à l'évolution de l'administration publique.

Membres

- Tous les gestionnaires ou personnes responsables de la direction générale de l'administration au sein d'un ministère ou d'un organisme de l'administration publique québécoise.

Budget

- Aucun

Résultats

- Entretenir une communauté de pratiques, une cohésion et une veille des tendances émergentes.
- Contribuer à la diffusion et à une meilleure compréhension des informations utiles à ses membres.

Organiser et réaliser toute action ou activité requises à l'atteinte de sa mission

TITRE 78 : Liste de tous les comités interministériels dont fait partie Retraite Québec. Pour chaque comité présidé par Retraite Québec, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.

Comités non présidés par Retraite Québec
Association des professionnels en accès à l'information et protection des renseignements personnels
Association des responsables de la gestion des plaintes
Cellule du réseau d'alerte gouvernementale
Cellule du réseau gouvernemental de cyberdéfense
Centre d'expertise des grands organismes (CEGO) <ul style="list-style-type: none"> Communautés de pratiques: expérience totale, soutien aux changements, évolution des compétences, nouvelles technologies numériques, données et intelligence d'affaires.
Comité aviseur du Comité de gouvernance en ressources informationnelles
Comité conjoint de coordination opérationnel (Revenu Québec)
Comité conjoint de maintien et d'amélioration de la qualité (Revenu Québec)
Comité consultatif en éthique (SCT)
Comité d'experts en amélioration continue (SCT)
Comité d'orientation en amélioration continue (SCT)
Comité de codéveloppement en gestion de l'invalidité
Comité de codéveloppement en relations de travail (SCT)
Comité de gouvernance en ressources informationnelles (comité du DPI)
Comité de réflexion sur l'intelligence artificielle en communication gouvernementale
Comité de suivi de l'action gouvernementale pour le soutien aux personnes proches aidantes <ul style="list-style-type: none"> et un de sous-comité : Comité de travail interministériel sur la conciliation travail-famille-études-responsabilités de proche aide et la précarité financière
Comité de suivi et comité directeur de la Stratégie québécoise en éducation financière (de concert avec l'AMF, Revenu Québec, OPC et la CNESST)
Comité de vigie du DPI
Comité directeur du Parcours 0-5 ans
Comité directeur du Parcours Vivre un décès – Simplification des démarches administratives
Comité directeur du projet de consolidation des centres de traitement informatique et service gouvernemental de traitement-stockage
Comité directeur du Service québécois de l'identité et de l'adresse
Comité directeur et comité interministériel pour l'élaboration du plan d'action 2024-2029 issu de la politique Vivre et vieillir ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec (VVE)
Comité directeur Excellence des services aux citoyens
Comité directeur interministériel du projet de simplification des démarches d'accès pour les personnes handicapées et leur famille - OPHQ
Comité directeur interministériel élargi – Projet de simplification des démarches d'accès aux programmes destinés aux personnes handicapées et leur famille
Comité directeur Parcours Aînés – Simplification des démarches administratives

TITRE 78 : Liste de tous les comités interministériels dont fait partie Retraite Québec. Pour chaque comité présidé par Retraite Québec, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.

Comités non présidés par Retraite Québec
Comité directeur Retraite Québec et Revenu Québec
Comité du Service d'authentification gouvernementale
Comité en gestion contractuelle du Forum des gestionnaires en ressources matérielles
Comité Entraide secteur public et parapublic
Comité interministériel Conflit postal
Comité interministériel de coordination de l'offre de services adaptés aux personnes en situation de vulnérabilité vivant dans les villages nordiques
Comité interministériel de réalisation sur l'évaluation des risques de fraude associés à l'émission de documents officiels gouvernementaux
Comité interministériel des coordonnateurs en gestion de la main-d'œuvre
Comité interministériel des gestionnaires en gestion de la main-d'œuvre
Comité interministériel du développement durable (CIDDD)
Comité interministériel en attraction de talents (SCT)
Comité interministériel en développement des cadres
Comité interministériel en intelligence artificielle
Comité interministériel sur la mise en œuvre du Programme de revenu de base
Comité interministériel sur la simplification de l'accès aux services pour les citoyens et les entreprises
Comité interministériel sur les marqueurs de genre (Secrétariat à la condition féminine)
Comité multilatéral pour l'exemplarité de l'État
Comité quadripartite : Agence du revenu du Canada, Régime de pensions du Canada, Revenu Québec et Retraite Québec (discussion des enjeux en lien avec le partage des données)
Comité stratégique provincial du Centre d'acquisitions gouvernementales
Comité stratégique sur la simplification des démarches administratives à la suite d'un décès
Comité tactique provincial du Centre d'acquisitions gouvernementales
Communauté d'échange Expérience employé
Communauté d'échange Sondage de mobilisation
Communauté d'échanges PRI (Plan de relève informatique)
Communauté de pratique Loi 14 (langue française)
Communauté de pratique Table d'architecture gouvernementale (TAG)
Communauté interministérielle de pratiques en développement des compétences
Communauté UX (expérience utilisateur/expérience client) avec le Centre québécois d'excellence numérique (CQEN)
Forum des directeurs des ressources humaines (FDRH)
Forum des directrices et directeurs en développement organisationnel (SCT)

TITRE 78 : Liste de tous les comités interministériels dont fait partie Retraite Québec. Pour chaque comité présidé par Retraite Québec, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.

Comités non présidés par Retraite Québec
Forum des dirigeants des grands organismes (G7)
Forum des gestionnaires en ressources matérielles (FGRM)
Forum des gestionnaires en technologies de l'information
Forum des responsables en audit interne (FRAI)
Forum des secrétaires généraux des organismes du gouvernement du Québec
Groupe d'échange des coordonnateurs en santé et sécurité du travail (SCT)
Groupe d'experts en gestion des risques (SCT)
Groupe de codéveloppement interministériel en gestion de carrière
Groupe de partage en gestion du changement (communauté de pratique entre M/O)
Groupe des responsables en analyse et en évaluation de programme (GRAEP)
Regroupement des directrices et directeurs de l'administration du gouvernement du Québec (RDGA)
Réseau de collaboration en matière de ressources humaines en ressources informationnelles
Réseau des gestionnaires en santé, sécurité et mieux-être des personnes au travail (SCT)
Réseau des répondants en diversité et inclusion (SCT)
Réseau des répondants en matière de conflits et de harcèlement (SCT)
Réseau des répondants en matière de risques psychosociaux et de facteurs de risques psychosociaux (RPS-FRPS) (SCT)
Réseau des répondants organisationnels en développement des compétences (SCT)
Réseau des répondants organisationnels en formation (SCT)
Réseau en promotion des saines habitudes de vie (SCT)
Table de concertation des organismes sur la mise en œuvre de la Loi 135
Table de concertation interministérielle sur les mesures d'urgence
Table d'échanges inter-organismes en matière de documentation normative
Table des conseillers en architecture d'entreprise
Table des partenaires ClicSécur
Table des responsables du déploiement du processus de sélection
Voix du citoyen

TITRES 79-80 : Liste des employés et des membres des conseils d'administration relevant de Retraite Québec, en indiquant leur poste et leur rémunération.

Liste des personnes, et copie de leur *curriculum vitae*, qui ont été nommées ou qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant :

- le nom;
- le titre;
- la date de début et de fin de leur mandat;
- la rémunération;
- les frais de déplacement, de voyage, de repas et de représentation.

Liste des membres du conseil d'administration (CA) en 2024, leur titre, la date du début et de la fin de leur mandat, leur rémunération

Nom	Titre	Date de début du mandat	Date de fin du mandat	Rémunération
M. Richard Fortier	Président du CA	19 janvier 2016	18 janvier 2026	62 790 \$
M. René Dufresne	Président-directeur général	1 ^{er} janvier 2022	31 décembre 2026	252 483 \$ ¹
M. Érik Bouchard-Boulianne	Membre du CA	21 août 2019	22 août 2026	18 609 \$
M. Georges Cabana	Membre du CA	25 janvier 2017	26 janvier 2025	21 455 \$
M ^{me} Marie-Chantal Côté	Membre du CA	26 juin 2019	19 mai 2024	20 709 \$
M. Guy Desrochers	Membre du CA	25 août 2021	22 août 2026	21 455 \$
M ^{me} Ginette Fortin	Membre du CA	9 mars 2016	22 août 2027	26 400 \$
M ^{me} Micheline Germain	Membre du CA	1 ^{er} juillet 2024	30 juin 2028	3 986 \$
M ^{me} Mélanie Hillinger	Membre du CA	18 avril 2018	27 mars 2024	s.o. ²
M. Pascal Jean	Membre du CA	18 avril 2018	22 août 2026	s.o. ³
M. Éloi Lafontaine Beaumier	Membre du CA	19 janvier 2016	22 août 2027	22 200 \$
M. France Légaré	Membre du CA	19 janvier 2016	19 mai 2024	s.o. ²
M ^{me} Laetitia Morel	Membre du CA	26 juin 2019	19 mai 2024	26 400 \$
M. Bernard Morency	Membre du CA	27 mars 2024	26 mars 2028	11 634 \$
M ^{me} Marie-Josée Naud	Membre du CA	19 janvier 2016	22 août 2027	2 383 \$ ⁴
M. Jonathan Ngo	Membre du CA	6 décembre 2023	5 décembre 2027	15 717 \$
M ^{me} Marie Hélène Noisieux	Membre du CA	6 décembre 2023	5 décembre 2027	s.o. ²
M. Jacques Thibault	Membre du CA	25 janvier 2017	30 juin 2024	14 997 \$
M ^{me} Geneviève Turcotte	Membre du CA	6 décembre 2023	5 décembre 2027	15 717 \$

¹ En plus de sa rémunération brute, le PDG bénéficie d'avantages liés à l'emploi, mais pas les autres membres du CA.

² Ces membres sont employés du secteur public et ne sont pas rémunérés à titre de membre du CA.

³ Le membre a renoncé à la rémunération applicable.

⁴ Le membre a renoncé en partie à la rémunération applicable.

TITRES 79-80 : Liste des employés et des membres des conseils d'administration relevant de Retraite Québec, en indiquant leur poste et leur rémunération.

Liste des personnes, et copie de leur *curriculum vitæ*, qui ont été nommées ou qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant :

- a) le nom;
- b) le titre;
- c) la date de début et de fin de leur mandat;
- d) la rémunération;
- e) les frais de déplacement, de voyage, de repas et de représentation.

Les curriculums vitae des membres du CA sont disponibles sur le site Internet du Secrétariat aux emplois supérieurs, à l'adresse suivante : <https://www.emplois-superieurs.gouv.qc.ca>

Liste des personnes nommées ou dont le mandat a été renouvelé en 2024

Nom	Titre	Date de nomination ou de renouvellement	Date de fin du mandat
M ^{me} Micheline Germain	Membre du CA	1 ^{er} juillet 2024 (nomination)	30 juin 2028
M. Bernard Morency	Membre du CA	27 mars 2024 (nomination)	26 mars 2028

Frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation

Les frais de déplacement encourus par les membres du conseil d'administration en 2024 sont de : 12 217 \$ (les frais encourus par le président-directeur général sont exclus).

- TITRE 81 : Coûts associés à la mise en place de Retraite Québec, notamment :**
- a) la formation;**
 - b) la publicité;**
 - c) le changement de nom, de logo, de papeterie, de signalétique;**
 - d) l'embauche de personnes-ressources pour accompagner les organismes dans la gestion du changement;**
 - e) les baux résiliés et locaux vacants;**
 - f) l'achat de matériel;**
 - g) tout autre coût de transition.**

Aucun coût n'a été comptabilisé spécifiquement en 2024 au titre du regroupement.

TITRE 82 : Concernant le bureau de la présidence :

- a) nombre de rencontres, de repas ou de réunions et les frais afférents;
- b) liste des personnes rencontrées en précisant le but de la rencontre;
- c) frais de déplacement, de voyage, de repas et de représentation;
- d) liste des participations à des colloques, à des congrès et listes des participants, incluant les coûts afférents.

Les frais totaux concernant le bureau de la présidence pour l'année 2024 sont de 1893,53 \$.

Les informations en réponse à cette question sont diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de Retraite Québec en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 24)*.

TITRE 83 : Depuis 10 ans, présenter l'évolution annuelle du nombre de plaintes concernant les régimes de retraite du secteur public (anciennement administrés par la CARRA), et spécifier leur cause principale.

État de situation des plaintes au 31 décembre 2024

	2024
Plaintes traitées (Régimes de retraite du secteur public)	288
Plaintes classées fondées (Régimes de retraite du secteur public)	71

Une plainte est classée *fondée* lorsque l'analyse des faits démontre au moins un des éléments suivants :

- une erreur commise par Retraite Québec;
- une erreur commise par un partenaire de Retraite Québec, puis reproduite ou répétée par Retraite Québec;
- un non-respect des normes d'usage en matière de services à la clientèle ou des engagements énoncés dans la *Déclaration de services aux citoyennes et citoyens*;
- un écart entre les faits survenus et l'application des lois, des règlements, des politiques, des directives ou des procédures en vigueur.

Les principaux motifs d'insatisfaction de ces 288 plaintes traitées en 2024

Les sujets qui ont suscité le plus d'insatisfaction sont les suivants (en ordre d'importance) :

- dossier suspecté non conforme (montant, admissibilité, etc.);
- délais de traitement;
- aspects légaux et façons de faire des régimes de retraite du secteur public.

TITRE 84 : Nombre de demandes de retraite traitées pour chacune des trois dernières années, par mois, en indiquant :

- a) le nombre et le pourcentage d'agents qui traitent ces dossiers;
- b) le nombre d'heures supplémentaires payées à ces agents et le montant total alloué au paiement de ces heures supplémentaires;
- c) le délai.

Veillez vous référer à la réponse de la question 1.

TITRES 85 à 87 : Nombre de demandes de retraite reçues pour chacune des trois dernières années, par mois, par catégorie d'emploi et par ministère, réseau et régime.

Retraite Québec dispose de l'information par réseau et non par employeur. Il est difficile pour les régimes de retraite du secteur public (RRSP) d'avoir cette ventilation par employeur, notamment dû au fait que, pour les réseaux de la santé et de l'éducation, les participants ont parfois plusieurs employeurs.

La catégorie d'emploi n'est pas compilée, étant donné que cette donnée n'est pas nécessaire à l'administration et au calcul des RRSP. Cependant, le nom du régime de retraite du participant est disponible, ce qui est un indicateur de la catégorie d'emploi (ex. : RRPE = emploi d'encadrement). Le sommaire pour l'année 2024 est présenté ci-dessous. Le tableau détaillé par mois est en annexe.

2024

Réseau de l'éducation	
RRAPSC	6
RRAS	5
RRCE	6
RRCJAJ	2
RRE	3
RREFQ	5
RREGOP	13 175
RREM	15
RRF	3
RRMSQ	1
RRPE	552
Total	13 773

Fonction publique	
RRAPSC	87
RRAS	42
RRCJAJ	3
RRCJQ	26
RREFQ	21
RREGOP	5 504
RREM	13
REF	4
RRMAN	5
RRMSQ	169
RRPE	499
Total	6 373

Municipalité	
RREGOP	36
RREM	114
RRPE	3
Total	153

Total tous réseaux confondus	
RRAPSC	124
RRAS	93
RRCE	7
RRCJAJ	5
RRCJQ	26
RRE	3
RREFQ	26
RREGOP	32 957
RREM	150
RRF	8
RRMAN	5
RRMSQ	171
RRPE	1 683
TOTAL	35 258

Santé et services sociaux	
RRAPSC	31
RRAS	46
RRCE	1
RREGOP	14 242
RREM	8
RRF	1
RRMSQ	1
RRPE	629
Total	14 959

Légende

- RRAPSC : Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels
- RRAS : Régime de retraite de l'administration supérieure
- RRCE : Régime de retraite de certains enseignants
- RRE : Régime de retraite des enseignants
- RREGOP : Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics
- RREM : Régime de retraite des élus municipaux
- RRF : Régime de retraite des fonctionnaires
- RRMAN : Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale
- RRPE : Régime de retraite du personnel d'encadrement
- RRCJAJ : Régime de retraite de certains juges nommés avant le 1^{er} janvier 2001
- RREFQ : Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec
- RRJCQM : Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales
- RRMSQ : Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec
- RRMCM : Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités
- RRCHCN : Régime de retraite de certains employés du Centre hospitalier Côte-des-Neige

TITRES 85 à 87 : Nombre de demandes de retraite reçues pour chacune des trois dernières années, par mois, par catégorie d'emploi et par ministère, réseau et régime.

2022

Demandes de rentes reçues par secteur et par régime 2022																																										
Mois	Education												Total Education	Fonction publique										Total Fonction publique	Municipalité					Total Municipalité	Santé et services sociaux							Total Santé et services sociaux	Total général			
	RRAPSC	RRAS	RRCE	RRE	RREFQ	RREGOP	RREM	RRF	RRMCM	RRMSQ	RRPE	RRCHCN		RRAPSC	RRAS	RRCJAJ	RRCJQ	RREFQ	RREGOP	RREM	RRF	RRMAN	RRMCM		RRMSQ	RRPE	RRAPSC	RREGOP	RREM		RRMCM	RRPE	RRAPSC	RRAS	RREGOP	RREM	RRF			RRMAN	RRMSQ	RRPE
Janvier		1		4		1 621	3				47		1 676	14	5		1		752	1		2		48	58	881		6	34	2		42	6	8	1 435	1			72	1 522	4 121	
Février		1		1		1 204					39		1 245	17	2		1		462			1		22	31	536		2	32	1	1	36	4	2	1 214	2			71	1 293	3 110	
Mars		1		0	1	1 894	2			1	74		1 973	12	6		1		644			1		30	43	737		10	19	1	1	31		4	1 556	1			1	82	1 644	4 385
Avril	2		1	1		1 363	2				58		1 427	6	5		2	1	487			1	1	22	44	569		5	17			22		6	1 159	2			51	1 218	3 236	
Mai	1		1	1		1 342	1	1			48		1 395	9	7		2		571	1	1	1		22	47	661		1	26			27		8	1 228				55	1 291	3 374	
Juin	1	1		1		984	3				39		1 029	3	2		2	1	413			1		12	40	474	1	6	14	1		22	4	5	999	1			1	41	1 051	2 576
Juillet				1		650					29		680	5	1	1		1	308			1		8	26	351		3	15	3		21	2	4	799				31	836	1 888	
Août	1			0		947					33		981	8	2		3		432	1		9		11	42	508			15			15	5		1 119			1	54	1 179	2 683	
Septembre				1		965					49		1 015	8	1		1	2	438	1		5		16	37	509		4	17	1		22	3	4	1 114				60	1 181	2 727	
Octobre	1			2		1 216	3		1		64		1 287	6	5			1	488		1	5		13	47	566		4	21	2		27	2	5	1 258				50	1 315	3 195	
Novembre				5		1 191					37	1	1 234	14	7		3	2	516	1		6		20	43	612		6	24	3		33	1	2	1 239		1		41	1 284	3 163	
Décembre	1			4	1	820					29		855	11	2			4	389	1		1		11	41	460		3	23			26	3	3	966	2			48	1 022	2 363	
Total	7	4	2	21	2	14 197	14	1	1	1	546	1	14 797	113	45	1	13	15	5 900	6	2	34	1	235	499	6 864	1	50	257	14	2	324	30	51	14 086	9	1	1	2	656	14 836	36 821

Les régimes de retraite du secteur public de Retraite Québec ont l'information par réseau et par employeur. Il est difficile pour les régimes de retraite du secteur public (RRSP) d'avoir cette ventilation par employeur, notamment dû au fait que pour le réseau de l'éducation, les participants ont parfois plusieurs employeurs.

La catégorie d'emplois n'est pas compilée étant donné que cette donnée est non nécessaire pour l'administration et le calcul du régime de retraite du secteur public. Par contre, le nom du régime de retraite du participant est disponible, ce qui est un bon indicateur pour connaître la catégorie d'emploi. (EX.:RRPE = Emploi d'encadrement)

TITRES 85 à 87 : Nombre de demandes de retraite reçues pour chacune des trois dernières années, par mois, par catégorie d'emploi et par ministère, réseau et régime.

2023

Demandes de rentes reçues par secteur et par régime 2023																																							
Mois	Education											Total Education	Fonction publique											Total Fonction publique	Municipalité					Total Municipalité	Santé et services sociaux						Total Santé et services sociaux	Total général	
	RRAPSC	RRAS	RRCE	RRE	RREFQ	RREGOP	RREM	RRF	RRMCM	RRMSQ	RRPE		RRAPSC	RRAS	RRCIAJ	RRCIQ	RREFQ	RREGOP	RREM	RRF	RRMAN	RRMSQ	RRPE		RRAS	RREGOP	RREM	RRMCM	RRPE		RRAPSC	RRAS	RREGOP	RREM	RRF	RRMSQ			RRPE
Janvier	1			1		909	2				38	951	11	4		3	2	466	3		1	32	42	564	1	4	18	1	1	25	1	6	1 221	1	1	64	1 294	2 834	
Février	3					1 252					46	1 301	10	1		2		492	1			25	56	587		2	13	2	1	18	2	4	1 298	2		59	1 365	3 271	
Mars	1		2	1	1	1 598	2		1		76	1 682	11	3	1	1	1	505		1	19	41	583		1	12			13	3	4	1 297		1	1	65	1 371	3 649	
Avril			2			1 373	1			1	73	1 450	8	8		4		457	2		1	18	45	543			12			12	5	5	1 124			60	1 194	3 199	
Mai			1		1	1 326	4				88	1 420	9	3	1			485				14	45	557		2	10			12	5	3	1 198	1		59	1 266	3 255	
Juin						853					38	891	10	4		4	1	354				11	39	423		2	10	1		13	1	2	848			29	880	2 207	
Juillet				1		959	1				46	1 007	12	7	1	3		482	2			11	32	550		3	9			12	5	2	1 155	2	1	41	1 206	2 775	
Août	2					845	1				38	886	8	3		1		407	3		1	9	39	471			9			9	2	3	1 009		1	38	1 053	2 419	
Septembre	1					992	1				50	1 044	9	4			1	403	1			6	42	466		1	16	1		18	1	5	1 151			63	1 220	2 748	
Octobre	1	1				1 125	2				59	1 188	8	2			1	427	1			15	33	487		4	17			21	2	4	1 245			52	1 308	2 999	
Novembre		1		1		1 048	2	1			50	1 103	7	2		1	2	560	1		1	15	40	629		8	19			27	1	7	1 308			44	1 360	3 119	
Décembre	1	2			1	536	1				28	569	2	3		2		317		1		8	26	359		2	10		1	13		4	706			30	740	1 681	
Total	10	4	5	4	3	12 816	17	1	1	1	630	13 492	105	44	3	21	8	5 355	14	1	5	183	480	6 219	1	29	155	5	3	193	28	49	13 560	6	4	1	604	14 252	34 156

Les régimes de retraite du secteur public de Retraite Québec ont l'information par réseau et par employeur. Il est difficile pour les régimes de retraite du secteur public (RRSP) d'avoir cette ventilation par employeur, notamment dû au fait que pour le réseau de l'éducation, les participants ont parfois plusieurs employeurs.

La catégorie d'emplois n'est pas compilée étant donné que cette donnée est non nécessaire pour l'administration et le calcul du régime de retraite du secteur public. Par contre, le nom du régime de retraite du participant est disponible, ce qui est un bon indicateur pour connaître la catégorie d'emploi. (EX:RRPE = Emploi d'encadrement)

TITRES 85 à 87 : Nombre de demandes de retraite reçues pour chacune des trois dernières années, par mois, par catégorie d'emploi et par ministère, réseau et régime.

2024

Demandes de rentes reçues par secteur et par régime pour l'année 2024																																							
Mois	Education											Total Education	Fonction publique											Total Fonction publique	Municipalité			Total Municipalité	Santé et services sociaux							Total Santé et services sociaux	Total général		
	RRAPSC	RRAS	RRCE	RRC/IAJ	RRE	RREFQ	RREGOP	RREM	RRF	RRMSQ	RRPE		RRAPSC	RRAS	RRC/IAJ	RRC/IC	RREFQ	RREGOP	Autres	RREM	RRF	RRMAN	RRMSQ		RRPE	RREGOP	RREM		RRPE	RREGOP	RRE	RRF	RRMSQ	RRPE	RRAPSC			RRAS	RRCE
Janvier	1				1	1 092	1			47	1 142	9	4		4	6	601	601	1			28	60	713	4	17		21	1	7		1 445				74	1 527	3 403	
Février		1				1 188	2			44	1 235	1	4		2	1	492	492	1	1	1	21	35	559	2	7		9	4	4		1 315		1		65	1 389	3 192	
Mars	2	1				1 623	1			55	1 682	6	1			1	503	503	2			22	50	585	3	11		14	1	6		1 392	1			53	1 453	3 734	
Avril		1				1 468	1	2		61	1 533	11	2	1	4	3	490	490	1	1	1	16	32	562	4	6	1	11	3	2		1 216	2			66	1 289	3 395	
Mai						1 149				60	1 209	10	4			1	455	455	1			14	40	526	4	10		14	6	6		1 143				43	1 198	2 947	
Juin			1			1 071	2			51	1 125	10	3				508	508	1	2		7	39	570	1	9		10	3	5		1 185				52	1 245	2 950	
Juillet	1	1			1	921	2		1	42	970	7	3		1	1	470	470	1		1	8	42	534	1	8	1	10	3	3	1	1 066	1			34	1 108	2 622	
Août				1		1 032	2	1		39	1 076	7	5	1	6		420	420	2			4	43	488	6	7		13		1		1 202	1			36	1 240	2 817	
Septembre						884				40	924	7	8		3	1	357	357	1		1	9	23	410	2	10	1	13	6	4		1 084				56	1 150	2 497	
Octobre	1		2	1	1	1 227	1			47	1 281	8	2			3	516	516	2			16	54	601	5	14		19	1	1		1 295				1	57	1 355	3 256
Novembre	1					943	3			36	983	6	5	1	5	2	392	392				12	38	461	2	9		11	2	4		1 073	3			43	1 125	2 580	
Décembre		1	3			577				30	613	5	1		1	2	300	300				12	43	364	2	6		8	1	3		826				50	880	1 865	
Total	6	5	6	2	3	5 13 175	15	3	1	552	13 773	87	42	3	26	21	5 504	5 504	13	4	5	169	499	6 373	36	114	3	153	31	46	1	14 242	8	1	1	629	14 959	35 258	

Les régimes de retraite du secteur public de Retraite Québec ont l'information par réseau et par employeur. Il est difficile pour les régimes de retraite du secteur publique (RRSP) d'avoir cette ventilation par employeur, notamment dû au fait que pour le réseau de l'éducation, les participants ont parfois plusieurs employeurs.

La catégorie d'emploi n'est pas compilée, étant donné que cette donnée n'est pas nécessaire à l'administration et au calcul des RRSP. Par contre, le nom du régime de retraite du participant est disponible, ce qui est un indicateur de la catégorie d'emploi (ex.: RRPE = emploi d'encadrement).

TITRE 88 : Liste de tous les régimes de retraite du secteur public administrés par Retraite Québec. Inclure :

- a) le nombre de participants actifs et retraités pour chacun des régimes; présenter l'évolution pour les cinq dernières années;
- b) l'actif constitué, les obligations actuarielles, le surplus/déficit, et le taux de capitalisation en pourcentage pour chacun des régimes, présenter l'évolution pour les cinq dernières années.

Régimes de retraite	Nombre de retraités au 31 décembre 2024	Nombre de participants actifs au 31 décembre 2024 ⁽¹⁾
RREGOP	349 697	646 188
RRPE ⁽²⁾	37 129	37 057
RRE	22 673	0
RRF	7 706	0
RRCE	2 887	2
RREM	2 909	1 911
RRMCM	82	0
RRMSQ	5 545	6 129
RRAPSC	2 211	4 042
RRMAN	386	121
Régimes des juges	323	434
Protecteur du citoyen	8	2
RRAEVSL	2	0
RRCHCN	56	0
RREFQ	259	24
TOTAL	431 873	695 910

⁽¹⁾ Sur la base des données préliminaires du rapport annuel de gestion.

⁽²⁾ Les clientèles du RRPE incluent celles du Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS).

**TITRES
89-90-91-92 :**

89. Parmi les régimes de retraite administrés par Retraite Québec (anciennement par la CARRA), combien sont en déficit à l'heure actuelle? Montrer l'évolution de ces données depuis cinq ans, et fournir les prévisions 2025-2026.
90. La somme de l'ensemble de ces déficits, par année, par régime de retraite.
91. Parmi les régimes de retraite administrés par Retraite Québec (anciennement par la CARRA), combien ont des surplus à l'heure actuelle? Montrer l'évolution de ces données depuis cinq ans, et fournir les prévisions pour 2025-2026.
92. La somme de l'ensemble de ces surplus, par année, par régime.

L'information est disponible dans le Rapport annuel de gestion de Retraite Québec à l'adresse suivante : <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/retraite-quebec/Pages/rapport-annuel-de-gestion.aspx>.

TITRE 93 : Copie des travaux, études, analyses et recherches réalisés en lien avec des modifications possibles aux régimes de retraite publics, notamment sur le plan du partage des coûts et de l'augmentation de l'âge de départ à la retraite. Coûts pour ces travaux, études et analyses.

En 2024, il n'y a pas eu de travaux, études, analyses et recherches réalisés par ou pour Retraite Québec concernant des modifications possibles aux régimes de retraite du secteur public qu'elle administre.

TITRE 94 : Copie des travaux, études, analyses et recherches en lien avec la publication d'un nouveau plan stratégique. Fournir la liste et les dates des rencontres tenues. Coûts pour ces travaux, études et analyses.

Le Plan stratégique 2024-2027 de Retraite Québec a été adopté par le conseil d'administration en décembre 2023. En 2024, les travaux ont été réalisés à même les activités courantes de l'organisme. Aucun budget spécifique n'y a été dédié.

TITRE 95 : Échéancier pour la présentation d'un nouveau plan stratégique.

Le Plan stratégique 2024-2027 de Retraite Québec a été adopté par le conseil d'administration en décembre 2023. Il a été déposé par le ministre à l'Assemblée nationale le 26 mars 2024. Il est disponible sur le site Web.

TITRE 96 : Copie des travaux, études, analyses et recherches en lien avec les problèmes de double rémunération pour l'ensemble de la fonction publique.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

TITRE 97 : Nombre de cas répertoriés liés au phénomène de la double rémunération. Ventiler par ministère ou organisme.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

**TITRE 98 : Nombre de saisies et de réductions de rente effectuées par
Retraite Québec depuis dix ans.**

En raison de la révision du processus, il n'y a plus de révisions légale après 24 mois. En effet, les rentes sont confirmées avec les données finales fournies par l'employeur. Il n'est donc plus possible de fournir le nombre de dossiers révisés depuis octobre 2021.

TITRE 99 : Nombre d'erreurs de traitement de dossier depuis dix ans.
Indiquer :

- a) le nombre et le pourcentage d'agents qui traitent ces dossiers;
- b) le délai;
- c) le nombre de remboursements demandés associés à ces erreurs;
- d) le montant moyen du remboursement demandé;
- e) le montant total lié aux demandes de remboursement;
- f) le nombre d'années en moyenne entre les erreurs et les demandes de remboursement.

Veillez vous référer à la réponse de la question 54.

TITRE 100 : Liste des projets informatiques depuis dix ans;

- a) présenter l'évolution des coûts pour chacun des dossiers;
- b) indiquer le nombre de consultants externes et les coûts associés;
- c) indiquer la somme dépensée depuis dix ans, par année financière (et fournir les prévisions pour 2024-2025), pour l'informatique et les technologies de l'information;
- d) préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du MCN).

Veillez vous référer à la réponse de la question 60.

TITRE 101 : Nombre de contrats donnés à l'externe (informatique, relations publiques, communications, études, analyses ou autres) depuis dix ans, par année financière.

Concernant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, l'information relative aux contrats est présentée dans le tableau ci-dessous.

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, veuillez référer aux informations disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://seao.gouv.qc.ca/>.

Liste des contrats donnés à l'externe pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les contrats entre 1 000 \$ et 25 000 \$, ventilés par fournisseurs.

FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT	MODE DE SOLLICITATION
		(seuil > 1 000 et < 25 000)	
9168-1742 QUEBEC INC	CONFÉRENCE «L'ART DE SURFER SUR LE CHANGEMENT : OUTILS ET STRATÉGIES»	5 500,00 \$	GRÉ À GRÉ
9246-9394 QUÉBEC INC. LA CAGE TRAITEUR	RENCONTRE DES CADRES, CHEFS DE DIVISION ET D'ÉQUIPE (PLAN STRATÉGIQUE)	14 000,00 \$	GRÉ À GRÉ
ACCENT FORMATION	FORMATION EN LIGNE «DÉVELOPPER SON ESPRIT SYNTHÈSE ET RÉDIGER AVEC CONCISION»	1 950,00 \$	GRÉ À GRÉ
ACTI-COM INC.	FORMATION EN LIGNE «L'ÉCRITURE STRATÉGIQUE»	2 450,00 \$	GRÉ À GRÉ
ACTI-COM INC.	FORMATION EN LIGNE «L'ÉCRITURE STRATÉGIQUE»	2 450,00 \$	GRÉ À GRÉ
ACTI-COM INC.	FORMATION EN LIGNE «L'ÉCRITURE STRATÉGIQUE»	2 450,00 \$	GRÉ À GRÉ
ACTI-COM INC.	FORMATION EN LIGNE «L'ÉCRITURE STRATÉGIQUE»	2 400,00 \$	GRÉ À GRÉ
ACTI-COM INC.	FORMATION EN LIGNE «L'ÉCRITURE STRATÉGIQUE»	2 450,00 \$	GRÉ À GRÉ
ACTI-COM INC.	FORMATION EN LIGNE «L'ÉCRITURE STRATÉGIQUE»	2 450,00 \$	GRÉ À GRÉ
ACTI-COM INC.	FORMATION EN LIGNE «L'ÉCRITURE STRATÉGIQUE»	2 450,00 \$	GRÉ À GRÉ
ACTI-COM INC.	FORMATION EN LIGNE «L'ÉCRITURE STRATÉGIQUE»	2 450,00 \$	GRÉ À GRÉ
ADRENALINE SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.	RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR MAIL IT SAFE	23 060,00 \$	GRÉ À GRÉ
ADULTES RESPONSABLES INC.	CRÉATION DE CONTENU ET PUBLICATION	7 000,00 \$	GRÉ À GRÉ

TITRE 101 : Nombre de contrats donnés à l'externe (informatique, relations publiques, communications, études, analyses ou autres) depuis dix ans, par année financière.

Liste des contrats donnés à l'externe pour la période du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les contrats entre 1 000 \$ et 25 000 \$, ventilés par fournisseurs.			
FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT	MODE DE SOLLICITATION
		(seuil > 1 000 et < 25 000)	
ALIAS FORMATION INC.	FORMATION EN LIGNE «ARTICULATE 360»	3 000,00 \$	GRÉ À GRÉ
AMEUBLEMENTS TANGUAY	ACQUISITION DE RÉFRIGÉRATEURS	13 009,90 \$	SUR INVITATION
AMJ CAMPBELL-9205-6126 QUEBEC INC	FRAIS DE DISPOSITION DU MOBILIER	13 250,00 \$	GRÉ À GRÉ
ARTICULATE	ABONNEMENT À LA LICENCE ARTICULATE 360	9 125,65 \$	GRÉ À GRÉ
ASETIN	FRAIS D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS INFORMATIQUE ET GÉNIE LOGICIEL	6 000,00 \$	GRÉ À GRÉ
ASSOCIATION SUR L'ACCES ET LA PROTECTION DE L'INFORMATION	FORMATION EN PRÉSENTIEL «L'INTENSITÉ NUMÉRIQUE»	1 675,00 \$	GRÉ À GRÉ
ATELIERS DE CONVERSATION ANGLAISE	COURS D'ANGLAIS EN LIGNE	1 530,00 \$	GRÉ À GRÉ
ATELIERS DE CONVERSATION ANGLAISE	COURS D'ANGLAIS EN LIGNE	7 650,09 \$	GRÉ À GRÉ
ATELIERS DE CONVERSATION ANGLAISE	COURS DE FRANÇAIS EN LIGNE	1 530,00 \$	GRÉ À GRÉ
AUDIOTHEQUE L'OREILLE QUI LIT	ABONNEMENT AU SERVICE D'APPEL SUR SERVEUR VOX DE L'AUDIOTHÈQUE	1 650,00 \$	GRÉ À GRÉ
B2B CYBER SECUR INC.	RENOUVELLEMENT DES LICENCES LANSWEEPER	6 600,00 \$	GRÉ À GRÉ
BARREAU DE QUEBEC (FORMATION) QUEBEC	CONFÉRENCE DES JURISTES DE L'ÉTAT	1 855,00 \$	GRÉ À GRÉ
BARREAU DU QUEBEC	FORMATION EN LIGNE «TECHNIQUE DE PLAIDOIRIE»	4 715,00 \$	GRÉ À GRÉ
BELL CANADA	CONTRAT POUR L'UTILISATION DE LIGNES CENTREX	12 000,00 \$	GRÉ À GRÉ
BERGERON DEAN	CONFÉRENCE "OSEZ OSER"	1 500,00 \$	GRÉ À GRÉ

TITRE 101 : Nombre de contrats donnés à l'externe (informatique, relations publiques, communications, études, analyses ou autres) depuis dix ans, par année financière.

Liste des contrats donnés à l'externe pour la période du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les contrats entre 1 000 \$ et 25 000 \$, ventilés par fournisseurs.			
FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT	MODE DE SOLLICITATION
		(seuil > 1 000 et < 25 000)	
CABLEVISION DU NORD QUEBEC INC.	RENOUVELLEMENT DU SERVICE INTERNET À ROUYN-NORANDA	4 136,15 \$	GRÉ À GRÉ
CAMPUS LEAN INC	FORMATION EN LIGNE «SYSTÈME DE GESTION AU QUOTIDIEN»	1 800,00 \$	GRÉ À GRÉ
CAPTOSEC INC.	SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU MANDAT D'AUDIT INFONUAGIQUE	8 800,00 \$	GRÉ À GRÉ
CDW CANADA CORP.	ACQUISITION DE LICENCES SNAGIT	5 896,20 \$	SUR INVITATION
CDW CANADA CORP.	LICENCES PLURALSIGHT BUSINESS - PROFESSIONNAL	2 313,69 \$	SUR INVITATION
CDW CANADA CORP.	MAINTENANCE ET ENTRETIEN DE LA LICENCE AUDIT & REPORTING ET EFT SERVER	4 990,25 \$	SUR INVITATION
CDW CANADA CORP.	RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR SHAREGATE	20 528,75 \$	SUR INVITATION
CEGEP MARIE VICTORIN	PROGRAMME D'INFORMATION ET DE PRÉPARATION À LA RETRAITE	6 800,00 \$	GRÉ À GRÉ
CENTRE DE PREVENTION DU SUICIDE DE QUEBEC	FORMATION EN LIGNE «RELAYEUR EN PRÉVENTION DU SUICIDE»	1 075,00 \$	GRÉ À GRÉ
CENTRE DE PREVENTION DU SUICIDE DE QUEBEC	FORMATION EN LIGNE «RELAYEUR EN PRÉVENTION DU SUICIDE»	1 075,00 \$	GRÉ À GRÉ
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CAPITALE	PROGRAMME D'INFORMATION ET DE PRÉPARATION À LA RETRAITE	20 000,00 \$	GRÉ À GRÉ
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CAPITALE	PROGRAMME D'INFORMATION ET DE PRÉPARATION À LA RETRAITE	20 000,00 \$	GRÉ À GRÉ
CENTRE MICROBUR INC.	ATELIER DE DICTÉE EN LIGNE	1 500,00 \$	GRÉ À GRÉ
CINÉMA LE CLAP PSF INC.	LOCATION DE SALLE (MENTIONS D'EXCELLENCE)	1 935,00 \$	GRÉ À GRÉ
CLAUDE MARTIN	CONTRAT ARBITRAGE RREGOP	15 000,00 \$	GRÉ À GRÉ

TITRE 101 : Nombre de contrats donnés à l'externe (informatique, relations publiques, communications, études, analyses ou autres) depuis dix ans, par année financière.

Liste des contrats donnés à l'externe pour la période du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les contrats entre 1 000 \$ et 25 000 \$, ventilés par fournisseurs.			
FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT	MODE DE SOLLICITATION
		(seuil > 1 000 et < 25 000)	
CLINIQUE SPECTRUM INC.	FORMATION MÉDICALE CONTINUE DE LA DEEM	1 500,00 \$	GRÉ À GRÉ
COGECO CABLE INC.	RENOUVELLEMENT DU SERVICE INTERNET À DRUMMONDVILLE	3 776,40 \$	GRÉ À GRÉ
COGECO CABLE INC.	RENOUVELLEMENT DU SERVICE INTERNET À RIMOUSKI	3 776,40 \$	GRÉ À GRÉ
COLLEGE AVALON - 9075-3815 QUEBEC INC	COURS D'ANGLAIS DE GROUPE EN LIGNE	3 900,00 \$	GRÉ À GRÉ
COLLEGE DES ADMINISTRATEURS DE SOCIETES	FORMATION EN GOUVERNANCE SUR LE RÔLE DU COMITÉ CHARGÉ DES POLITIQUES DE PLACEMENT	6 125,00 \$	GRÉ À GRÉ
COLLEGE DES MEDECINS DU QUEBEC	ABONNEMENT À LA LISTE DES MEMBRES DU COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC	8 500,00 \$	GRÉ À GRÉ
COMMUNICATION CNW	LICENCE DE REDISTRIBUTION CNW	21 910,04 \$	GRÉ À GRÉ
CONCEPT BUREAU INC.	ACQUISITION DE MOBILIER DE BUREAU	19 801,00 \$	PUBLIC
COREL CORPORATION	RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR MINDMANAGER	17 083,00 \$	GRÉ À GRÉ
CYBER 3D	RENOUVELLEMENT DES LICENCES ANTIDOTE	10 989,38 \$	SUR INVITATION
DANIEL LAFRENIERE INC.	CONFÉRENCE SUR L'EXPÉRIENCE-CLIENT ET L'EXPÉRIENCE-EMPLOYÉ	4 000,00 \$	GRÉ À GRÉ
DE MARQUE INC.	LICENCES « LE PETIT ROBERT »	1 402,50 \$	GRÉ À GRÉ
DENIS BASTILLE EMMANUELLE	CONFÉRENCE: ANXIÉTÉ ET PERFECTIONNISME	2 550,00 \$	GRÉ À GRÉ
DESCHAMPS IMPRESSION INC.	IMPRESSION DE BROCHURES «QUAND ARRIVE LA RETRAITE»	3 149,34 \$	SUR INVITATION
DESCHAMPS IMPRESSION INC.	IMPRESSION DE BROCHURES «SEHNSE»	4 108,78 \$	SUR INVITATION

TITRE 101 : Nombre de contrats donnés à l'externe (informatique, relations publiques, communications, études, analyses ou autres) depuis dix ans, par année financière.

Liste des contrats donnés à l'externe pour la période du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les contrats entre 1 000 \$ et 25 000 \$, ventilés par fournisseurs.			
FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT	MODE DE SOLLICITATION
		(seuil > 1 000 et < 25 000)	
DESCHAMPS IMPRESSION INC.	IMPRESSION DE DÉPLIANTS «PLANIFIEZ VOTRE RETRAITE GRÂCE À MON DOSSIER»	18 899,60 \$	SUR INVITATION
DIRECT IMPACT SERVICES INC.	ABONNEMENT À LA LICENCE FILEMAKER	18 970,00 \$	SUR INVITATION
DOCUFLEX	DISQUE DUR POUR IMPRIMANTE EN LOCATION	1 311,00 \$	GRÉ À GRÉ
DRE BERUBE ARLINE-AUDE	FORMATION MÉDICALE CONTINUE DE LA DEEM	1 500,00 \$	GRÉ À GRÉ
ECOLE DES DIRIGEANTS HEC MONTREAL	FORMATION EN LIGNE «HABILETÉS POLITIQUES DANS LES ORGANISATIONS»	2 195,00 \$	GRÉ À GRÉ
ELB INC.	TRAVAUX SUITE À DES DÉGÂTS D'EAU	3 000,00 \$	GRÉ À GRÉ
EMBLM	ACQUISITION DE TABLES ASSIS-DEBOUT	18 300,00 \$	SUR INVITATION
ENVELOPPE CONCEPT INC.	IMPRESSION D'ENVELOPPES	2 834,75 \$	SUR INVITATION
ENVELOPPE CONCEPT INC.	IMPRESSION D'ENVELOPPES	6 513,50 \$	SUR INVITATION
ENVELOPPE LAURENTIDE INC.	IMPRESSION D'ENVELOPPES	20 045,00 \$	SUR INVITATION
EVEIL CONSEIL	PARCOURS DE COACHING DE GESTION POUR LEADERS STRATÉGIQUES	2 600,00 \$	GRÉ À GRÉ
EVEIL CONSEIL	PARCOURS DE COACHING DE GESTION POUR LEADERS STRATÉGIQUES	2 600,00 \$	GRÉ À GRÉ
FADOQ - RÉGION DE L'OUTAOUAIS	LOCATION DE KIOSQUE POUR LE SALON DISTINCTION 50+	1 455,00 \$	GRÉ À GRÉ
FIFALDE CONSEIL INC.	FORMATION EN LIGNE «ISO 3100 RISK MANAGER»	2 250,00 \$	GRÉ À GRÉ
FORMATION PRÉVENTION SECOURS	AFFICHES POUR TROUSSES DE PREMIERS SECOURS	1 799,40 \$	GRÉ À GRÉ

TITRE 101 : Nombre de contrats donnés à l'externe (informatique, relations publiques, communications, études, analyses ou autres) depuis dix ans, par année financière.

Liste des contrats donnés à l'externe pour la période du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les contrats entre 1 000 \$ et 25 000 \$, ventilés par fournisseurs.			
FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT	MODE DE SOLLICITATION
		(seuil > 1 000 et < 25 000)	
FORTRA'S TERRANOVA SECURITY	ABONNEMENT TERRANOVA	24 259,31 \$	GRÉ À GRÉ
FORUM DES JEUNES DE LA FONCTION PUBLIQUE QUEBECOISE	COLLOQUE ANNUEL DU FORUM DES JEUNES - PRÉSENTIEL	9 000,00 \$	GRÉ À GRÉ
FORUM DES JEUNES DE LA FONCTION PUBLIQUE QUEBECOISE	COLLOQUE ANNUEL DU FORUM DES JEUNES - VIRTUEL	6 300,00 \$	GRÉ À GRÉ
GABY DA SILVA, COACHING	FORMATION SUR L'APPROCHE COACHING	15 600,60 \$	GRÉ À GRÉ
GESTION 1055 RENE-LEVESQUE, EST INC.	ESPACES DE STATIONNEMENT AU 1055, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE EST	10 876,80 \$	GRÉ À GRÉ
GESTION 1055 RENE-LEVESQUE, EST INC.	SERVICE DE RÉPARATION D'UNE POIGNÉE DE PORTE AU 1055, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE EST	1 507,57 \$	GRÉ À GRÉ
GESTION 1055 RENE-LEVESQUE, EST INC.	SERVICES D'ENTRETIEN MÉNAGER DES RÉFRIGÉRATEURS AU 1055, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE EST	3 337,00 \$	GRÉ À GRÉ
GESTION CONSEIL MARIO COTE INC.	CONFÉRENCE: OPTIMISER LA GESTION EN MODE HYBRIDE	3 000,00 \$	GRÉ À GRÉ
GESTION CONSEIL MARIO COTE INC.	FORMATION EN LIGNE «ATELIER 1 - L'EXERCICE DU RÔLE-CONSEIL»	1 800,00 \$	GRÉ À GRÉ
GESTION CONSEIL MARIO COTE INC.	FORMATION EN LIGNE «ATELIER 2 - L'EXERCICE DU RÔLE-CONSEIL»	3 200,00 \$	GRÉ À GRÉ
GESTION CONSEIL MARIO COTE INC.	FORMATION EN LIGNE «ATELIER 2 - L'EXERCICE DU RÔLE-CONSEIL»	1 890,00 \$	GRÉ À GRÉ
GESTION CONSEIL MARIO COTE INC.	FORMATION EN LIGNE «ATELIER 3 - L'EXERCICE DU RÔLE-CONSEIL»	1 890,00 \$	GRÉ À GRÉ
GESTION CONSEIL MARIO COTE INC.	FORMATION EN LIGNE «ATELIER 3 - L'EXERCICE DU RÔLE-CONSEIL»	1 800,00 \$	GRÉ À GRÉ
GESTION CONSEIL MARIO COTE INC.	FORMATION EN LIGNE «ATELIER 3 - L'EXERCICE DU RÔLE-CONSEIL»	1 800,00 \$	GRÉ À GRÉ
GOSELIN PHOTO VIDEO INC	ACHAT D'APPAREIL PHOTO POUR LA DGCOM	2 417,92 \$	GRÉ À GRÉ

TITRE 101 : Nombre de contrats donnés à l'externe (informatique, relations publiques, communications, études, analyses ou autres) depuis dix ans, par année financière.

Liste des contrats donnés à l'externe pour la période du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les contrats entre 1 000 \$ et 25 000 \$, ventilés par fournisseurs.			
FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT	MODE DE SOLLICITATION
		(seuil > 1 000 et < 25 000)	
GRAITEC INC.	RENOUVELLEMENT DE NOS ABONNEMENTS AUTOCAD	3 265,00 \$	SUR INVITATION
GRAITEC INC.	RENOUVELLEMENT DE NOS ABONNEMENTS AUTOCAD	3 918,00 \$	SUR INVITATION
GRANDITE	ENTRETIEN LICENCES SILVERRUN	3 000,00 \$	GRÉ À GRÉ
GRAPHICA IMPRESSION INC.	IMPRESSION DE DÉPLIANTS «BIENVENUE AU RÉGIME DE RENTE DU QUÉBEC»	7 285,40 \$	SUR INVITATION
GROUPE APTAS INC.	BOITE DEPOPAXX	2 225,50 \$	GRÉ À GRÉ
GROUPE AUDAZ INC.	IMPRESSION DE FORMULAIRES	9 180,00 \$	SUR INVITATION
GROUPE AUDAZ INC.	IMPRESSION DE FORMULAIRES	5 979,00 \$	SUR INVITATION
GROUPE CFC	FORMATION - AGIR AVEC SOUPLESSE DANS L'AMBIGUÏTÉ	2 600,00 \$	GRÉ À GRÉ
GROUPE CONSEIL INTEGRIM	ACQUISITION D'UNE LICENCE TEMPORAIRE KOFAX CAPTURE	7 903,27 \$	GRÉ À GRÉ
GROUPE EDGENDA INC	FORMATION EN LIGNE «ADMINISTRATION AUTOMATISÉE AVANCÉE ET CRÉATION D'OUTILS À L'AIDE DE POWERSHELL»	1 695,00 \$	GRÉ À GRÉ
GROUPE EDGENDA INC	FORMATION EN LIGNE «LES ESSENTIELS DU COACHING»	1 190,00 \$	GRÉ À GRÉ
GROUPE EDGENDA INC	FORMATION EN LIGNE «MISE EN OEUVRE ET GESTION DE MICROSOFT INTUNE»	1 485,00 \$	GRÉ À GRÉ
GROUPE EDGENDA INC	FORMATION EN LIGNE «PRINCIPES FONDAMENTAUX DE MICROSOFT AZURE»	1 190,00 \$	GRÉ À GRÉ
GROUPE EDGENDA INC	FORMATION EN LIGNE «PRINCIPES FONDAMENTAUX DE MICROSOFT AZURE»	1 190,00 \$	GRÉ À GRÉ
GROUPE EDGENDA INC	FORMATION EN LIGNE «RÉUSSIR VOS PRÉSENTATIONS : GAGNER EN IMPACT EN CLASSE VIRTUELLE»	3 000,00 \$	GRÉ À GRÉ

TITRE 101 : Nombre de contrats donnés à l'externe (informatique, relations publiques, communications, études, analyses ou autres) depuis dix ans, par année financière.

Liste des contrats donnés à l'externe pour la période du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les contrats entre 1 000 \$ et 25 000 \$, ventilés par fournisseurs.			
FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT	MODE DE SOLLICITATION
		(seuil > 1 000 et < 25 000)	
GROUPE EDGENDA INC	FORMATION EN LIGNE «SAFE@ 6 LEAN PORTFOLIO MANAGEMENT»	1 710,00 \$	GRÉ À GRÉ
GROUPE MAGNITUDE INC.	IMPRESSION DE FORMULAIRES	11 540,00 \$	SUR INVITATION
GROUPE PRO-EXPO	LOCATION DE KIOSQUE CARREFOUR 50+	1 650,00 \$	GRÉ À GRÉ
IMPRESSIONS BOURG-ROYAL INC.	IMPRESSION DU GUIDE DU PRESTATAIRE RREGOP ET RRPE	2 769,00 \$	SUR INVITATION
IMPRIMERIE SOCIALE INC.	IMPRESSION DE DÉPLIANTS «LA COORDINATION DE VOTRE RÉGIME DE RETRAITE»	2 066,28 \$	SUR INVITATION
IMPRIMERIE SOCIALE INC.	IMPRESSION DE FORMULAIRES	3 251,17 \$	SUR INVITATION
INSTITUT DE LA GESTION FINANCIERE DE QUEBEC	FORFAIT DE FORMATION EN LIGNE ET PRÉSENTIEL - PASSEPORT IGF-QUÉBEC	1 600,00 \$	GRÉ À GRÉ
INSTITUT DES AUDITEURS INTERNES MONTREAL	FORMATION EN LIGNE «NOUVELLES NORMES DE L'IIA 2025»	2 900,00 \$	GRÉ À GRÉ
INSTITUT DES AUDITEURS INTERNES MONTREAL	FORMATION EN LIGNE «PROGRAMME DE FORMATION MENANT À LA CERTIFICATION CIA»	1 200,00 \$	GRÉ À GRÉ
IRON MOUNTAIN	DESTRUCTION HORS SITE DE DOCUMENTS CONFIDENTIELS À MONTRÉAL	4 500,00 \$	GRÉ À GRÉ
ITI INC.	ACQUISITION DE CASQUES PLANTRONICS ET ADAPTATEURS	7 615,27 \$	SUR INVITATION
ITI INC.	ACQUISITION D'UN SERVEUR POUR LA SOLUTION BO	4 250,00 \$	SUR INVITATION
ITI INC.	IMPRIMANTE À CHÈQUE	4 452,50 \$	SUR INVITATION
ITI INC.	MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES LICENCES CISCO ANYCONNECT APEX	5 260,00 \$	SUR INVITATION
LA PLANIFICATRICE	FORMATION SUR LA GESTION DE TEMPS ET DES PRIORITÉS	3 097,00 \$	GRÉ À GRÉ

TITRE 101 : Nombre de contrats donnés à l'externe (informatique, relations publiques, communications, études, analyses ou autres) depuis dix ans, par année financière.

Liste des contrats donnés à l'externe pour la période du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les contrats entre 1 000 \$ et 25 000 \$, ventilés par fournisseurs.			
FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT	MODE DE SOLLICITATION
		(seuil > 1 000 et < 25 000)	
LE 47E PARALLELE	TRAITEUR - ÉVÉNEMENT DES 25 ANS DE SERVICE DANS LA FONCTION PUBLIQUE	7 000,00 \$	GRÉ À GRÉ
LE PUB UNIVERSITAIRE INC.	TRAITEUR - RENCONTRE DES CADRES	1 600,00 \$	GRÉ À GRÉ
LE SALON PARENTS ENFANTS INC.	LOCATION DE KIOSQUE LE SALON PARENTS ENFANTS	1 450,00 \$	GRÉ À GRÉ
LEADERZONE INC.	FORMATION EN LIGNE «ENGAGER SON ÉQUIPE DANS L'ATTEINTE DES RÉSULTATS»	23 760,00 \$	GRÉ À GRÉ
LEARNING TREE INTERNATIONAL	FORMATION EN LIGNE «CERTIFIED INFORMATION SECURITY MANAGER»	4 239,13 \$	GRÉ À GRÉ
LES BOUTIQUES MÉTIERS D'ART DU QUEBEC	ACHAT DE CADEAUX POUR LES DÉPARTS À LA RETRAITE	10 625,00 \$	GRÉ À GRÉ
LES CONFÉRENCES SONIA LUPIEN INC.	CONFÉRENCE: COMMENT RÉINVENTER LE TRAVAIL POUR DIMINUER LE STRESS	5 500,00 \$	GRÉ À GRÉ
LES CONSULTANTS OLYMPE INC.	SERVICES D'UN KINÉSIOLOGUE	1 959,90 \$	GRÉ À GRÉ
LES COPIES DE LA CAPITALE INC.	IMPRESSION DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION	3 157,84 \$	SUR INVITATION
LES PLACEMENTS MGT LTEE	DIVERS TRAVAUX ET LOYER SUPPLÉMENTAIRE SUITE À UN DÉGÂT D'EAU AU BUREAU DE ROUYN-NORANDA	19 289,23 \$	GRÉ À GRÉ
LES SOLUTIONS XMEDIUS INC.	RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN POUR XMEDIUSFAX	3 688,74 \$	GRÉ À GRÉ
LES STATIONNEMENTS PARKEO INC.	ENGAGEMENT POUR LA LOCATION D'ESPACE DE STATIONNEMENT À PLACE DE LA CITÉ	3 222,00 \$	GRÉ À GRÉ
LEXISNEXIS CANADA INC.	ABONNEMENT LEXIS NEXIS	8 305,80 \$	GRÉ À GRÉ
LEXISNEXIS CANADA INC.	ABONNEMENT LEXIS NEXIS	22 998,48 \$	GRÉ À GRÉ
LIFTOW DE QUEBEC	SERVICE DE RÉPARATION DE CHARIOTS ÉLÉVATEURS	5 000,00 \$	GRÉ À GRÉ

TITRE 101 : Nombre de contrats donnés à l'externe (informatique, relations publiques, communications, études, analyses ou autres) depuis dix ans, par année financière.

Liste des contrats donnés à l'externe pour la période du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les contrats entre 1 000 \$ et 25 000 \$, ventilés par fournisseurs.			
FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT	MODE DE SOLLICITATION
		(seuil > 1 000 et < 25 000)	
MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTEE.	LICENCES POWERSHELL STUDIO	1 733,00 \$	GRÉ À GRÉ
MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTEE.	MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES LICENCES ERWIN DATA MODELER WORKGROUP	8 550,00 \$	SUR INVITATION
MICROSOFT CANADA INC.	ENGAGEMENT FINANCIER POUR LA RÉPARATION DES PORTABLES HYBRIDES	4 000,00 \$	GRÉ À GRÉ
MONSIEUR STORE INC.	ACQUISITION ET INSTALLATION DE TOILES SOLAIRES POUR L'IMMEUBLE À MONTRÉAL	19 420,00 \$	GRÉ À GRÉ
MONTMARTRE	LOCATION DE SALLE (PLAN STRATÉGIQUE)	2 375,00 \$	GRÉ À GRÉ
NATACHA LECOMPTE	CONTRAT ARBITRAGE SUBSTITUT NATACHA LECOMPTE	15 000,00 \$	GRÉ À GRÉ
NCC GROUP SOFTWARE RESILIENCE	RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LE SERVICE D'ENTIERCEMENT ARIEL	6 460,00 \$	GRÉ À GRÉ
NEDCO	FOURNITURE POUR TRAVAUX DE CÂBLAGE	6 648,00 \$	SUR INVITATION
NETWRIX	RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR PASSWORD POLICY ENFORCER	7 599,08 \$	GRÉ À GRÉ
NIMBLE INFORMATION STRATEGIES INC.	ACQUISITION DE CONSOMMABLES POUR LES NUMÉRISSEURS KODAK	1 829,00 \$	GRÉ À GRÉ
NIMBLE INFORMATION STRATEGIES INC.	ACQUISITION DE NUMÉRISSEUR	1 200,00 \$	GRÉ À GRÉ
NIMBLE INFORMATION STRATEGIES INC.	MAINTENANCE ET SOUTIEN TECHNIQUE DES NUMÉRISSEURS KODAK I4250	20 020,00 \$	SUR INVITATION
NORTHERN MICRO INC.	ACHAT DE CLAVIERS ACNOR	11 500,00 \$	SUR INVITATION
OKAZY CONSEILS INC	FORMATION EN LIGNE «LA GESTION DES BÉNÉFICES»	1 450,00 \$	GRÉ À GRÉ
OMER DESERRES INC.	ACHAT DE CADRES POUR LES DÉPARTS À LA RETRAITE	1 300,00 \$	GRÉ À GRÉ

TITRE 101 : Nombre de contrats donnés à l'externe (informatique, relations publiques, communications, études, analyses ou autres) depuis dix ans, par année financière.

Liste des contrats donnés à l'externe pour la période du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les contrats entre 1 000 \$ et 25 000 \$, ventilés par fournisseurs.			
FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT	MODE DE SOLLICITATION
		(seuil > 1 000 et < 25 000)	
OPEN TEXT CORPORATION	ENTRETIEN DES LICENCES RIGHT FAX	9 157,54 \$	GRÉ À GRÉ
PARÉ, OUELLET, BIGAOUETTE ET ASSOCIÉS	HUISSIERS DE JUSTICE	3 500,00 \$	GRÉ À GRÉ
PATCH MY PC	RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT PATCH MY PC	12 543,20 \$	GRÉ À GRÉ
PITNEY BOWES	ENTRETIEN DE LA TIMBREUSE CONNECT PLUS ET DE L'EMPILEUR PITNEY BOWES	3 288,12 \$	GRÉ À GRÉ
POINT CARDINAL INC.	ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU CA DE RETRAITE QUÉBEC	3 100,00 \$	GRÉ À GRÉ
POINT EN ADMINISTRATION SANTE	COLLOQUE CYBERSÉCURITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES	3 500,00 \$	GRÉ À GRÉ
PROPULSION TECHNOLOGIES INC	UTILISATION DE LA PLATEFORME PROPULSION POUR LE DÉFI ACTIF ANNUEL	3 000,00 \$	GRÉ À GRÉ
PUBLICATIONS MASS-MEDIA INC.	ABONNEMENT - LE COURRIER PARLEMENTAIRE	3 250,00 \$	GRÉ À GRÉ
PYXIS TECHNOLOGIES INC.	FORMATION EN LIGNE «PROFESSIONAL SCRUM PRODUCT OWNER»	1 695,00 \$	GRÉ À GRÉ
QUADIENT CANADA LTEE	ENTRETIEN DE L'INSÉREUSE ET TABLE ÉLECTRIQUE	3 096,97 \$	GRÉ À GRÉ
REFINITIV CANADA HOLDINGS LIMITED	RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT DATASTREAM	22 048,00 \$	GRÉ À GRÉ
REP SOLUTION INTERACTIVE INC.	ABONNEMENT À LA LICENCE OPENFIELD	7 117,00 \$	GRÉ À GRÉ
RESEAU ACTION TI	COLLOQUE - JIQ L'ÉVÉNEMENT AFFAIRES ET TI	13 050,00 \$	GRÉ À GRÉ
RESEAU GLOBAL-WATCH	ADHÉSION À LA PLATEFORME GLOBAL-WATCH	8 900,00 \$	GRÉ À GRÉ
RESEAU INTERNET QUEBEC	RENOUVELLEMENT DE L'HÉBERGEMENT DE L'OUTIL DE SONDAJE EN LIGNE LIMESURVEY	2 601,00 \$	GRÉ À GRÉ

TITRE 101 : Nombre de contrats donnés à l'externe (informatique, relations publiques, communications, études, analyses ou autres) depuis dix ans, par année financière.

Liste des contrats donnés à l'externe pour la période du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les contrats entre 1 000 \$ et 25 000 \$, ventilés par fournisseurs.			
FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT	MODE DE SOLLICITATION
		(seuil > 1 000 et < 25 000)	
RESEAU INTERNET QUEBEC	RENOUVELLEMENT DE L'HÉBERGEMENT DES NOMS DE DOMAINES	1 937,95 \$	GRÉ À GRÉ
RRSPT	RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT À LA PLATEFORME EN LIGNE LIFESPEAK	23 184,60 \$	GRÉ À GRÉ
SATIR PRODUCTIONS INC.	SERVICES DE SONORISATION POUR RENCONTRE SUR LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE	21 063,00 \$	GRÉ À GRÉ
SEBASTIEN BEAUREGARD	CONTRAT ARBITRAGE SUBSTITUT RREGOP	15 000,00 \$	GRÉ À GRÉ
SEBASTIEN BEAUREGARD	CONTRAT ARBITRAGE SUBSTITUT RRPE	15 000,00 \$	GRÉ À GRÉ
SERVICE DE BUREAU EXPERT	ENTRETIEN ET RÉPARATION BROCHEUSES ET HORODATEURS	8 000,00 \$	GRÉ À GRÉ
SERVICE D'INTERPRETATION VISUELLE ET TACTILE	SERVICE D'INTERPRÈTE	2 400,00 \$	GRÉ À GRÉ
SERVICE PCC	ACHAT ET INSTALLATION D'UN REFROIDISSEUR D'EAU	2 114,29 \$	GRÉ À GRÉ
SERVICE REGIONAL D'INTERPRETARIAT DE L'EST QUEBEC INC.	SERVICES D'INTERPRÉTARIAT POUR NOS EMPLOYÉS MALENTENDANTS	17 820,00 \$	GRÉ À GRÉ
SERVICES CONSEILS HARDY	FORMATION EN PRÉSENTIEL «PRODUIRE ET INTERPRÉTER DES STATISTIQUES AVEC SAS ET ENTERPRISE GUIDE»	1 225,00 \$	GRÉ À GRÉ
SERVIRPLUS	CONFÉRENCE: LA RÉSILIENCE, C'EST POSSIBLE	1 275,00 \$	GRÉ À GRÉ
SOFTCHOICE LP	ENTRETIEN LICENCES DYNAMIC PDF MERGER ET ABONNEMENT LICENCE DYNAMIC PDF PRO	19 740,00 \$	SUR INVITATION
SOLUTIONS BOOSTA INC.	ACQUISITION DE FORMATIONS	22 000,00 \$	GRÉ À GRÉ
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.	ACQUISITION DE LICENCES ACROBAT PRO	5 180,94 \$	SUR INVITATION
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.	RENOUVELLEMENT DES LICENCES ET DES ABONNEMENTS MCAFEE ET SHAREPOINT	11 520,80 \$	SUR INVITATION

TITRE 101 : Nombre de contrats donnés à l'externe (informatique, relations publiques, communications, études, analyses ou autres) depuis dix ans, par année financière.

Liste des contrats donnés à l'externe pour la période du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les contrats entre 1 000 \$ et 25 000 \$, ventilés par fournisseurs.			
FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT	MODE DE SOLLICITATION
		(seuil > 1 000 et < 25 000)	
SOLUTIONS SWISSNOVA GLOBAL INC	FORMATION EN LIGNE «CERTIFICATION NOVA GLOBAL»	1 960,00 \$	GRÉ À GRÉ
SONOPTIK INC.	SONORISATION ET AUDIO VISUEL - RENCONTRE DES CADRES 2024	4 500,00 \$	GRÉ À GRÉ
STANEX INC.	RENOUVELLEMENT DE L'ENTRETIEN D'UNE BATTERIE D'ALIMENTATION UPS	2 595,00 \$	GRÉ À GRÉ
SUPREMEX INC	IMPRESSION D'ENVELOPPES	3 487,50 \$	SUR INVITATION
TECHNOLOGIA	FORMATION EN LIGNE «INFLUENCE : FAIRE AVANCER SES IDÉES ET SES PROJETS DANS L'ORGANISATION»	2 500,00 \$	GRÉ À GRÉ
TELEBEC S.E.C.	AJOUT D'UNE LIGNE CENTREX	1 461,24 \$	GRÉ À GRÉ
TELUS COMMUNICATIONS INC	ACHAT DE LICENCES AVAYA MESSAGING	18 853,76 \$	GRÉ À GRÉ
TYCO INTEGRATED FIRE & SECURITY	INSPECTION ET ENTRETIEN DU SYSTÈME À PRÉACTION	3 716,00 \$	GRÉ À GRÉ
VALERIE GRANDBOIS	PRÉSENTATION INTRAPRENEURIAT	4 268,00 \$	GRÉ À GRÉ
VIDEOTRON LTEE	SERVICE INTERNET À GATINEAU	4 534,20 \$	GRÉ À GRÉ
VIDEOTRON LTEE	SERVICE INTERNET À SAGUENAY	4 534,20 \$	GRÉ À GRÉ
VIDEOTRON LTEE	SERVICE INTERNET À SHERBROOKE	4 534,20 \$	GRÉ À GRÉ
VISÉE DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL ET HUMAIN	ATELIER - FORMATION SUR LA GESTION DE RÉUNIONS EFFICACES	16 200,00 \$	GRÉ À GRÉ
WBNBC	LOCATION DE KIOSQUE: SALON EMPLOI ET FORMATION	15 000,00 \$	GRÉ À GRÉ
XEROX CANADA LTEE	ACQUISITION ET ENTRETIEN DE LICENCES PAPER CUT	6 837,30 \$	GRÉ À GRÉ

TITRE 102 : ERREURS ADMINISTRATIVES

En ce qui concerne la détection des erreurs administratives à Retraite Québec, l'organisme reconnaît la date du 3 novembre 2015, date de dépôt du projet de loi 73, comme étant valide pour appliquer le règlement relativement à la détection des erreurs « identifiées ou reçues ». R-10, r.2 – (Règlement d'application de la Loi sur le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics) :

- a) indiquer le nombre de cas identifiés par Retraite Québec depuis le 3 novembre 2015 où l'erreur administrative est ultérieure au 3 novembre 2015, et le montant demandé relativement à ces erreurs;
- b) indiquer le nombre de dossiers traités, en attente, en appel, etc.;
- c) indiquer le nombre de cas identifiés par Retraite Québec depuis le 3 novembre 2015 où l'erreur administrative est antérieure au 3 novembre et le montant demandé relativement à ces erreurs;
- d) indiquer le nombre de dossiers traités, en attente, en appel, etc.;
- e) indiquer le nombre de cas reçus par Retraite Québec depuis le 3 novembre 2015 où l'erreur administrative est ultérieure au 3 novembre, et le montant demandé relativement à ces erreurs;
- f) indiquer le nombre de dossiers traités, en attente, en appel, etc.;
- g) indiquer le nombre de cas reçus par Retraite Québec depuis le 3 novembre 2015 où l'erreur administrative est antérieure au 3 novembre et le montant demandé relativement à ces erreurs;
- h) indiquer le nombre de dossiers traités, en attente, en appel, etc.

La Loi a été sanctionnée le 20 novembre 2015 avec un effet rétroactif au 3 novembre 2015.

Afin d'effectuer une remise de dette, la date à laquelle est établie la dette est prise en compte. Par conséquent, si la dette est établie depuis le 3 novembre 2015, la remise de dette est appliquée automatiquement, et ce, peu importe la date à laquelle les montants ont été versés, en trop.

Toutefois, la remise de dette ne s'applique pas lorsque les montants versés ou les bénéfices accordés en trop auraient pu raisonnablement être constatés par la personne.

La remise de dette survient à la suite de la révision légale, soit 24 mois après la date de prise de la retraite. Les écarts et les raisons des montants versés en trop sont alors constatés et la dette établit.

Des erreurs administratives⁽¹⁾, des modifications de données par l'employeur ou des modifications de la date de la retraite par le client peuvent être à l'origine des montants versés ou des bénéfices accordés en trop au client. Dans certains cas, pour le même dossier, plus d'une raison peut être à l'origine de la remise de dette.

Retraite Québec assure un suivi rigoureux des dossiers de remise de dette, mais ne répertorie pas ses données en fonction des raisons qui ont mené à la remise de dette. Il est donc impossible d'identifier le volume des remises de dette attribuables à une erreur administrative.

Le tableau suivant présente le volume des remises de dette effectuées par Retraite Québec avant et après le 3 novembre 2015. Ces remises de dette ne sont pas attribuables uniquement à des erreurs administratives; on note entre autres les cas de revenus insuffisants (disposition pour les personnes à faible revenu) et les cas de délais de prescription dépassés.

(1) Une erreur administrative correspond à toute faute, toute omission ou tout manquement de la part de l'administration. L'erreur peut être commise par le personnel de l'administration ou provenir des systèmes informatiques.

TITRE 102 : ERREURS ADMINISTRATIVES

En ce qui concerne la détection des erreurs administratives à Retraite Québec, l'organisme reconnaît la date du 3 novembre 2015, date de dépôt du projet de loi 73, comme étant valide pour appliquer le règlement relativement à la détection des erreurs « identifiées ou reçues ». R-10, r.2 – (Règlement d'application de la Loi sur le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics) :

- a) indiquer le nombre de cas identifiés par Retraite Québec depuis le 3 novembre 2015 où l'erreur administrative est ultérieure au 3 novembre 2015, et le montant demandé relativement à ces erreurs;
- b) indiquer le nombre de dossiers traités, en attente, en appel, etc.;
- c) indiquer le nombre de cas identifiés par Retraite Québec depuis le 3 novembre 2015 où l'erreur administrative est antérieure au 3 novembre et le montant demandé relativement à ces erreurs;
- d) indiquer le nombre de dossiers traités, en attente, en appel, etc.;
- e) indiquer le nombre de cas reçus par Retraite Québec depuis le 3 novembre 2015 où l'erreur administrative est ultérieure au 3 novembre, et le montant demandé relativement à ces erreurs;
- f) indiquer le nombre de dossiers traités, en attente, en appel, etc.;
- g) indiquer le nombre de cas reçus par Retraite Québec depuis le 3 novembre 2015 où l'erreur administrative est antérieure au 3 novembre et le montant demandé relativement à ces erreurs;
- h) indiquer le nombre de dossiers traités, en attente, en appel, etc.

Volumétrie des dossiers traités

Année	Nombre de dossiers révisés	Nombre de dossiers pour lesquels il y a eu remise de dette	Montant total des remises de dette
2024	N.D. ⁽¹⁾	227	243 485,00 \$
2023	N.D. ⁽¹⁾	303	150 936,00 \$
2022	N.D. ⁽¹⁾	149	80 159,15 \$
2021	11 798 ⁽¹⁾	544	375 248,30 \$
2020	18 378	312	221 733,00 \$
2019	14 992	228	90 278,89 \$
2018	17 121	385	347 368,00 \$
2017	18 541	505	432 685,17 \$
2016	22 857	675	680 774,69 \$
3 novembre 2015 au 31 décembre 2015	3 830	133 ⁽²⁾	187 247 \$ ⁽²⁾
1 ^{er} janvier 2015 au 2 novembre 2015	21 292		

¹ En raison de la révision du processus, il n'y a plus de révisions légales après 24 mois. En effet, les rentes sont confirmées avec les données finales fournies par l'employeur. Il n'est donc plus possible de fournir le nombre de dossiers révisés depuis octobre 2021.

² Pour l'année 2015, la répartition du nombre de dossiers et du montant des remises de dette avant et après le 3 novembre n'est pas disponible

TITRE 103 : État de situation quant à la mesure « supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels », incluant les éléments suivants :

- a) nombre d'enfants admis;**
- b) nombre d'enfants refusés;**
- c) total des sommes versées.**

Données du supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels au 31 décembre 2024 (depuis le début de la mesure) :

- Nombre de demandes acceptées : 8 795
- Nombre de demandes n'ayant pas répondu aux critères : 7 216
- Total des sommes déboursées estimées pour l'année 2024 : 73,5 M\$